

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 60 (1975)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messager Raiffeisen



9

Organe officiel
de l'Union suisse
des Caisses
Raiffeisen

Paraît
chaque mois
60^e année
Lausanne
Septembre 1975

J.A. 1000 Lausanne 1

Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Les derniers numéros du « Messager » ont été truffés de comptes rendus d'assemblées : assemblées jubilaires et ordinaires de Caisses affiliées, de Fédérations, Congrès Raiffeisen suisse. Aussi, croyons-nous qu'il est indiqué de reporter au numéro d'octobre la relation de la 33^e assemblée générale, du 14 juin dernier, de la Coopérative de cautionnement.

Nous reproduisons toutefois dans le présent numéro de larges extraits du rapport de gestion remis aux membres de cette institution avec la convocation à l'assemblée des délégués.

-pp-

Administration

Le conseil d'administration a tenu 4 séances, dont une avec l'organe de contrôle, réservée, comme de coutume, à l'examen du rapport d'expertise à l'intention de l'assemblée générale. Siégeant seul, il ratifia, entre autres objets à l'ordre du jour, les motifs qui contraignirent la gérance à écarter certaines demandes et à assumer la couverture des pertes enregistrées. Par ailleurs, le conseil d'administration prit connaissance du rapport du gérant sur l'activité de la Coopérative de cautionnement et sur le résultat matériel de l'exercice, approuva finalement les placements de fonds opérés sous forme de prêts hypothécaires de première qualité et d'avances aux communes, ainsi que l'adhésion de nouveaux sociétaires.

Au cours de dix séances, la commission de direction confirma les 1699 engagements nouvellement souscrits pour une somme globale de

33 953 870 francs. A plusieurs reprises, elle eut à se prononcer sur diverses demandes que la gérance lui avait soumises pour un examen préalable.

Activité

Le tableau comparatif suivant renseigne sur le nombre et sur l'évolution des affaires à traiter :

	1974		1973	
	cas	fr.	cas	fr.
Cas en suspens au 1 ^{er} janvier	362	17 898 735.—	415	18 125 050.—
Demandes présentées durant l'année	1601	36 484 087.—	1997	42 651 620.—
Total	1963	54 382 822.—	2412	60 776 670.—
Cautiionnements accordés intégralement	1489	31 637 810.—	1805	31 956 989.—
Cautiionnements accordés partiellement	40	1 904 038.—	39	1 033 674.—
	1529	33 541 848.—	1844	32 990 663.—
Demandes retirées intégralement	144	7 091 630.—	171	7 648 811.—
Demandes retirées partiellement	(38)	1 052 097.—	(39)	758 661.—
Demandes rejetées intégralement	43	1 521 300.—	35	1 479 800.—
Demandes rejetées partiellement	(2)	7 200.—	(—)	—.—
Cas en suspens au terme de l'exercice	247	11 168 747.—	362	17 898 735.—
Total	1963	54 382 822.—	2412	60 776 670.—

Le recul guère inattendu du nombre des requêtes présentées durant l'exercice précédent déjà s'est encore renforcé en 1974, régressant de 1997 à 1601 unités. Par ailleurs, la somme des engagements proposés a également

fléchi de plus de 6 millions de francs. Pourtant, sur les 1963 requêtes examinées pour une somme globale de 54 382 822 francs, 1529 d'entre elles ont été acceptées pour un montant total de 33 541 848 francs, ce qui, en

dépôt des restrictions de crédit, représente un nouveau record. Quant à la somme qu'elles concrétisent, les affaires retirées et rejetées sont demeurées pour ainsi dire stationnaires. A tous

points de vue, la catégorie des demandes rejetées a sensiblement diminué, ce qui explique d'ailleurs le volume encore jamais atteint du total des demandes acceptées.

Les engagements nouvellement souscrits se répartissent comme suit :

522 positions appuyées par des hypothèques de rang postérieur	fr. 23 685 762.—
1007 cautionnements garantis uniquement par notre signature, partiellement appuyée occasionnellement par un nantissement	fr. 9 856 086.—
1529	fr. 33 541 848.—

Le rapport existant entre ces deux catégories s'est accru de 68,64 % à 70,62 % pour les hypothèques de queue, alors qu'il a régressé proportionnellement pour les autres engagements.

Contrairement à la pratique adoptée jusqu'ici, nous avons procédé, cette fois-ci, à une refonte de notre catalogue illustrant la diversité des

prêts et crédits garantis intégralement ou partiellement par nos soins, sans en amenuiser pour autant son caractère d'information. Nous avons renoncé, pour la première fois, au classement habituel par ordre d'importance des montants accordés, en donnant la préférence à la répartition des affaires en fonction de la destination des fonds.

respectivement passé, en effet, de 236 à 310 unités et de 10,7 millions à 15,7 millions de francs, évolution à laquelle la diminution massive des cas en suspens reportés de l'exercice précédent n'est pas étrangère. Les petits crédits et prêts à caractère social se sont amenuisés de 50 % environ. En revanche, les crédits d'exploitation supérieurs à 5000 francs ont augmenté, suivant ainsi le renchérissement général des biens de consommation. Lors de l'examen de demandes de cautionnement de crédits en compte courant d'une certaine importance, nous mettons de plus en plus l'accent sur la nécessité d'une couverture hypothécaire complémentaire. Citons également à cette occasion la réjouissante régression du dépassement moyen accusé par les crédits de construction qui a fléchi de 27 784 francs à 10 746 francs.

(Suite page 167)

Cas	fr.
190 Construction de maisons mono-familiales	8 078 827.—
40 Construction de maisons à plusieurs familles et blocs locatifs	2 650 597.—
9 Construction de maisons locatives et à caractère commercial	1 267 000.—
18 Construction de halles de montage et d'ateliers pour réparation de voitures	1 477 350.—
53 Construction de bâtiments à caractère agricole	2 246 100.—
72 Achat de maisons mono-familiales	2 250 426.—
16 Achat de maisons à plusieurs familles	562 500.—
12 Achat de maisons locatives et à caractère commercial	720 000.—
31 Achat d'appartements en propriété par étage	1 143 700.—
14 Achat de parcelles de terrain et de vignes	334 500.—
81 Crédits d'exploitation, partiellement appuyés par des garanties réelles	1 557 029.—
35 Crédits d'exploitation appuyés par des garanties hypothécaires	1 891 000.—
59 Achat de bétail et chédail, machines agricoles et tracteurs	639 700.—
17 Refonte de dettes hypothécaires existantes	665 500.—
16 Dépassements de crédits de construction	171 938.—
114 Frais d'agrandissement et de rénovation	2 678 575.—
7 Achat de camions	471 250.—
17 Achat de machines artisanales	721 500.—
550 Garanties pour artisans	1 672 746.—
6 Garanties bancaires	328 560.—
7 Crédits temporaires pour acheteurs de lait	350 000.—
11 Crédits saisonniers	541 000.—
2 Crédits contre cession de créances	100 000.—
124 Petits crédits et prêts à caractère social	663 750.—
28 Autres destinations	358 300.—
1529	33 541 848.—

Cette statistique confirme clairement la diversité de nos prestations de service. Particulièrement frappante

est la progression affichée par les hypothèques de rang postérieur grevant de nouvelles constructions. Elles ont

Accession à la propriété de logements

Financement confié aux banques

(cb) L'Association suisse des banquiers est favorable pour l'essentiel au projet d'ordonnance relative à la loi encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements. Il est satisfaisant que la Confédération ait renoncé à jouer le rôle de banquier dans le financement de la construction de logements. Cette tâche appartient aux banques qui sont prêtes à contribuer, sur le plan financier, au succès de la loi. Les banques apprécieraient que la décision de la Confédération de renoncer à accorder des prêts directs, soit considérée comme un principe de sa politique en cette matière.

Les normes relatives au cautionnement sont encore peu satisfaisantes. Aussi longtemps que la Confédération accordera son aide de cautionnement simple, on risque d'avoir une évolution contraire à celle voulue par la loi. Il se pourrait ainsi qu'une banque doive saisir les biens d'une coopérative de construction ou d'un entrepreneur avant qu'elle puisse revendiquer le cautionnement de la Confédération. L'Association suisse des banquiers recommande par conséquent à la Confédération d'adopter le cautionnement solidaire.

Coopérative de cautionnement (suite de la page 166)

Durant l'exercice sous revue, nous nous sommes ainsi engagés à titre de caution solidaire pour des bénéficiaires dont la répartition professionnelle se présente ainsi :

Cas	fr.
558 salariés	15 361 851.—
765 indépendants (y compris 550 garanties pour artisans d'un montant total de fr. 1 672 746.—)	12 706 281.—
27 professions féminines	859 400.—
136 agriculteurs	2 974 679.—
19 fermiers	319 000.—
11 coopératives de construction, associations viticoles et corporations d'alpage	1 081 137.—
13 divers	239 500.—
1529	33 541 848.—

En corrélation avec la composition démographique du mouvement Raiffeisen suisse, la catégorie des ouvriers, employés et fonctionnaires revendique toujours la première place, suivie comme jusqu'ici, de celle des artisans.

Durant la période concernée, nos engagements ont évolué comme suit :

	Positions	fr.
Engagements au 1 ^{er} janvier 1974	6067	87 454 836.—
Cautionnements signés en 1974	1529	33 541 848.—
	7596	120 996 684.—
Remboursements intégraux durant l'exercice	1451	10 521 560.—
		110 475 124.—
Diminution pendant l'année ensuite d'amortissements et de réestimations		9 665 847.—
Engagements au 31 décembre 1974	6145	100 809 277.—

Pour la première fois durant nos 33 ans d'activité, la somme totale des engagements en cours a franchi le cap des 100 millions de francs. Elle a donc doublé par rapport au résultat enregistré en 1970. Dans l'ordre d'importance de toutes les coopératives de cautionnement suisses, nous occupons

toujours aisément la première place. La pose d'une telle pierre blanche dans l'histoire de notre institution nous incite à avoir une pensée de gratitude et de considération envers les clairvoyants fondateurs de cette œuvre d'utilité publique au service de l'organisation Raiffeisen.

	Cautionnements simples		appuyés par une hypothèque de rang postérieur	
	postes	fr.	postes	fr.
a) Caisses affiliées	5933	94 542 003.—	3290	26 078 642.—
b) Banque centrale	212	6 267 274.—	13	110 328.—
			199	6 156 946.—
			2842	74 620 307.—
			3303	26 188 970.—
				6145 100 809 277.—

Dans la catégorie des cautionnements simples, occasionnellement appuyés par un nantissement complémentaire, la moyenne des engagements en cours atteint 7928 francs, résultat pratiquement identique à celui de l'exercice précédent. Dans le secteur des hypothèques de queue offertes à

l'appui de notre signature, la moyenne, de 18 387 francs en 1972, a progressé à 22 815 francs en 1973 pour atteindre finalement 26 256 francs. Il n'est certes pas nécessaire d'analyser les raisons de cet accroissement continu. A titre d'information complémentaire, il est tout de même indiqué

de relever que la moyenne des engagements souscrits durant l'exercice sous revue s'est élevée à 45 375 francs pour les positions appuyées par une hypothèque de rang postérieur et à 9787 francs pour les cautionnements simples.

La relation entre les engagements garantis complémentaires par une hypothèque et les cautionnements simples a évolué comme suit : 76 et 24 % en 1972, 74,6 et 25,4 % en 1973, 74 et 26 % en 1974. Elle demeure donc parfaitement équilibrée.

En 1974, nous avons subi quatre pertes pour un montant global de fr. 8391.20. Dès la fondation en 1942, les cautionnements souscrits ont porté sur une somme totale excédant 244 millions de francs. Comparées à ce chiffre, les 30 pertes enregistrées durant le même laps de temps, et qui se sont élevées à fr. 85 090.10, sont encore modestes. Elles ne représentent en effet que 0,348 ‰ du volume de tous les cautionnements signés jusqu'ici.

Compte d'exploitation et bilan

L'excédent d'exploitation s'élève à 510 673 francs. Le produit des intérêts perçus et des primes encaissées s'est à nouveau accru de manière substantielle. En revanche, la diminution des charges provenant du droit de timbre d'émission et des pertes a pratiquement été compensée par l'accroissement des salaires, frais de bureau et impôts.

(suite page 168)

LE MESSAGER RAIFFEISEN

Rédacteur responsable :

Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses Raiffeisen
9001 Saint-Gall

Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Saint-Gall et succursales

Abonnements

- a) obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) fr. 13.—
- b) facultatifs fr. 8.—
- c) privés fr. 12.—

Coopérative de cautionnement (fin)

Le conseil d'administration recommande l'utilisation suivante de l'excédent précité :

fr. 337 472.— versement d'un intérêt de 4 % au capital social
de fr. 8 436 800.—

fr. 173 201.— apport à la réserve

fr. 510 673.— au total.

En cas d'acceptation de cette proposition par l'assemblée générale du 14 juin 1975, les réserves atteindront fr. 2 245 364.40. Majorée du capital social de 11 308 400 francs, la fortune de l'institution atteindra fr. 13 553 765.40. Ainsi, le total des engagements en cours de 100 809 277 francs correspondra à 7,437 fois nos

fonds propres. Eu égard aux dispositions statutaires qui limitent le total de nos cautionnements à 10 fois le volume des fonds propres, nos possibilités d'intervention seront ainsi suffisantes pour les deux prochaines années, la marge étant encore de 35 millions de francs en chiffre rond.

Notre capital social se répartit comme suit :

	1974	1973
Banque centrale	1 poste fr. 1 000 000.—	1 poste fr. 1 000 000.—
Caisses/Banques		
Raiffeisen	1007 postes fr. 10 308 400.—	962 postes fr. 7 436 800.—
	1008 postes fr. 11 308 400.—	963 postes fr. 8 436 800.—

L'année 1974 nous a permis d'enregistrer de nouveaux succès et nous en éprouvons une légitime fierté. Cette réjouissante constatation nous incite tout naturellement à exprimer notre sincère gratitude à plus de mille sociétaires pour leur précieuse et féconde Mai 1975.

collaboration. Qu'ils soient assurés par la même occasion que nous mettrons tout en œuvre, à l'avenir également, pour assurer l'heureux essor de notre institution autonome d'utilité publique, dans l'esprit de ses fondateurs.

Stabilité malgré la crise :

L'économie européenne maintenant en tête

Face au récent mouvement mondial de récession, l'économie européenne s'est montrée jusqu'ici plus résistante que l'américaine. De fait, comme l'a relevé M. F. W. Schulthess, Président du Conseil d'administration du Crédit Suisse, dans une conférence qu'il a donnée lors d'une réunion du Conference Board américain à Genève, on s'attend à ce qu'aux Etats-Unis le produit national brut recule de 2-3 % en termes réels durant l'année en cours, tandis qu'en Europe il devrait encore augmenter de 1-2 %.

La résistance conjoncturelle dont témoignent ces chiffres est d'autant plus remarquable que l'Europe est fortement tributaire des importations d'énergie. Elle s'explique surtout par la surprenante souplesse des économies européennes largement axées sur les exportations. Elle reflète en outre

le renforcement du potentiel économique de notre continent dont le produit national brut, qui a atteint en 1974 environ 1500 milliards de dollars, dépasse déjà celui des Etats-Unis. M. Schulthess estime que la récession actuelle pourrait faire place à une reprise des affaires vers la fin de cette année ou au début de l'an prochain, du moins dans certains pays d'Europe.

Si le tableau d'ensemble n'est somme toute pas décourageant, on ne saurait cependant ignorer les différences et les nuances qui existent entre les économies de notre continent. Il s'est formé d'une part un « bloc de stabilité » qui comprend l'Allemagne fédérale, la France ainsi que les Pays-Bas, la Belgique, l'Autriche, la Norvège et la Suisse, la comparaison internationale montrant que ce sont aujourd'hui l'Allemagne fédérale et la Suisse qui,

parmi les nations industrialisées, présentent les taux de renchérissement les plus faibles. A ce groupe font face d'autre part les « malades » de l'Europe, la Grande-Bretagne et l'Italie, laquelle donne certes des signes de redressement, mais sans que l'on puisse dire s'il s'agit d'un phénomène durable.

Par ailleurs, M. Schulthess est d'avis qu'en raison des déficits d'origine pétrolière des balances des paiements que l'on tend à combler par des injections de dollars ainsi que pour des motifs tenant notamment aux impératifs de politique intérieure et extérieure des Etats-Unis, l'Europe continuera encore pendant quelque temps à se trouver devant des excédents de dollars. Dans ces conditions, les pays européens ne sont pas en mesure pour le moment de baser leurs options monétaires sur la devise américaine. A ce propos, M. Schulthess défend l'idée de l'adhésion de la Suisse au bloc monétaire européen dit du « petit serpent », adhésion qui semble être interdite à notre pays pour l'instant mais dont celui-ci espère la réalisation dans un avenir prévisible.

En ce qui concerne la reprise conjoncturelle à laquelle on s'attend, M. Schulthess demande que l'on se préoccupe dès maintenant de prévenir les poussées inflationnistes qu'elle risque de provoquer. Cette reprise pourrait se produire à peu près simultanément dans tous les pays industrialisés importants et prendre rapidement une ampleur et une vigueur qui donneraient une nouvelle accélération au renchérissement. La mentalité inflationniste n'a pas été extirpée chez les salariés. Quant aux goulots d'étranglement dans l'approvisionnement qui avaient attisé la hausse des prix durant la dernière phase de haute conjoncture, ils ne sont pas éliminés non plus. Les pays producteurs de pétrole en particulier semblent prêts à saisir l'occasion de toute augmentation d'origine conjoncturelle de la consommation d'énergie pour majorer encore les prix de l'or noir. Une politique conjoncturelle essentiellement basée sur des injections de pouvoir d'achat déboucherait dans la dangereuse impasse de la stagflation. La politique unidimensionnelle de plein emploi que les gouvernements ont menée depuis plus de quarante ans à la suite du traumatisme de la crise économique mon-

diale doit être considérée comme dépassée. En lieu et place, il faut mettre l'accent sur la lutte contre l'inflation.

Dans ce contexte, la première chose à faire serait de mettre au point aussitôt que possible un nouveau système monétaire international. Sur ce point, M. Schulthess est d'avis que si les instruments de réserve artificiels tels que

les avoirs auprès du Fonds monétaire international ou les droits de tirage spéciaux sont utiles, ils ne constituent pas plus que le dollar une base suffisante et qu'il est difficile aujourd'hui d'imaginer qu'un nouvel ordre monétaire international puisse être créé dans lequel l'or n'ait pas sa place.

not fait école. De nos jours, seule diffère la dénomination qui est anglaise, c'est-à-dire le « gang » ou si vous voulez la chaîne. Cela signifie que ces vols sont souvent le fait de bandes organisées utilisant des véhicules volés qu'on abandonne après coup. L'attaque violente est presque toujours dirigée contre les bijoutiers, les encaisseurs, les banques, les transports de fonds ou de métaux précieux, les bureaux de change ou de postes.

La prévention hold-up

Texte complet de la conférence donnée le 30 novembre dernier à l'assemblée des délégués des Cais- ses Raiffeisen du canton de Neu- châtel, par M. Henri-Louis Perrin, officier de police, La Chaux-de-Fonds

Mesdames,
Messieurs,

C'est pour moi un honneur et un plaisir de participer aux travaux de votre assemblée.

De cet honneur et de ce plaisir, je dois remercier votre président de donner à un membre de l'état-major de la Police cantonale la possibilité d'aborder le problème de la prévention des hold-up.

Vous avez, Messieurs, choisi un thème d'actualité. Compte tenu des dimensions du sujet qui m'est imparti, je vais essayer d'effectuer un survol du problème, tout en vous permettant quand même d'en tirer des éléments utiles.

J'ai divisé mon exposé en trois parties.

Dans une première partie, nous allons nous attacher à décrire le phénomène, c'est-à-dire l'attaque. Dans une deuxième partie, nous étudierons la parade, soit la prévention. Enfin, une dernière partie, celle de la riposte, c'est-à-dire l'attitude à adopter ainsi que le comportement de l'employé face à l'agresseur.

Tout le monde en convient aujourd'hui : l'humanité, l'orgueilleuse humanité, qui pouvait croire, au début de ce siècle, être sortie définitivement de la sottise, de l'ignorance, de la barbarie, de la cruauté, se trouve plus désemparée, plus menacée qu'elle ne le fut jamais depuis ses origines.

Mais il n'est pas tout à fait vain, peut-être, de rappeler combien nous avons eu d'espoir, quelles magnifiques

illusions furent les nôtres, lorsque nous crûmes si fermement que les progrès de la science seraient aussi ceux de la vérité, de la justice, de la sécurité. Il suffit d'ouvrir un quotidien pour voir de quelle façon la violence, la torture, l'homicide, les mille façons de nuire et de meurtrir sont répandues sur toute la surface du globe.

« Si le poison, le viol, le poignard,
[l'incendie
N'ont pas encore brodé de leurs
[plaisants dessins
Le canevas banal de nos piteux
[destins
C'est que notre âme, hélas, n'est pas
[assez hardie. »

Même si cela nous choque, il y a dans ces vers de Baudelaire quelque chose de véridique ; du moins pour un certain nombre d'humains, qui n'est pas forcément petit.

N'oublions pas que toujours, à travers les siècles, la criminalité fut une activité des plus constante. Notre espoir était que notre évolution la ferait sans cesse régresser.

Ne perdons pas cet espoir, mais soyons lucides et convenons que ce qui se passe aujourd'hui n'est pas de nature à reconforter les hommes de bonne volonté. La lutte contre la criminalité est une entreprise d'envergure. Il serait vain de passer en revue toutes les techniques utilisées pour voler. Il me semble profitable et logique de distinguer le vol par la fraude, le vol par violences sur les choses (ex. attaque de coffres-forts au moyen d'explosif), le vol par violences sur les personnes.

C'est ce dernier type de vol qui va retenir notre attention. La caractéristique principale de ce vol avec violences, est l'attaque à main armée. Hélas ! de plus en plus cette méthode imaginée dès 1910 dans la région parisienne par la redoutable bande à Bon-

not fait école. De nos jours, seule diffère la dénomination qui est anglaise, c'est-à-dire le « gang » ou si vous voulez la chaîne. Cela signifie que ces vols sont souvent le fait de bandes organisées utilisant des véhicules volés qu'on abandonne après coup. L'attaque violente est presque toujours dirigée contre les bijoutiers, les encaisseurs, les banques, les transports de fonds ou de métaux précieux, les bureaux de change ou de postes.

Les victimes sont menacées d'armes automatiques et la mise en œuvre d'engins mécaniques facilite non seulement l'arrivée soudaine des bandits, généralement camouflés (cagoules, foulards, lunettes noires), mais encore le blocage du personnel et enfin la fuite rapide après commission.

Certes, la violence a été utilisée lors de multiples attaques de banques, mais l'arme la plus efficace de l'agresseur reste l'effet de surprise.

L'auteur du hold-up menace ses victimes massivement et par surprise. Il profite de l'effet de choc, de panique, de confusion pour arriver à ses fins. En général, son but n'est pas d'attenter à la vie des personnages qu'il tient en respect, à moins d'être acculé. Dans certains cas, il n'hésitera pas à faire usage de son arme pour fuir.

Nous avons constaté que dans la majorité des cas réussis d'attaques de banques, bureaux de change ou postes, les malfaiteurs ont pu pénétrer dans l'espace réservé aux employés. Quant aux agressions perpétrées sur des encaisseurs, nous avons remarqué que certaines de celles-ci étaient par trop faciles à réaliser par suite du manque de précautions des convoyeurs, qui, de plus, portent parfois un uniforme permettant de les distinguer des autres passants.

Examinons maintenant les techniques utilisées par les délinquants. Un jour, trois individus entrent dans une banque genevoise. Ils ne donnent pas l'impression d'être ensemble, ceci d'autant plus qu'ils entrent à quelques minutes d'intervalle. Ils choisissent l'heure favorable, soit le moment où il n'y a que deux employés aux guichets, entre 12 et 14 heures. Les deux premiers s'adressent aux deux employés présents et en arrivant le troisième va tout naturellement attendre son tour au troisième guichet. Après quelques minutes, le premier client

entré manifeste de la mauvaise humeur avec l'employé qui ne semble pas comprendre une explication et crée un incident. De ce fait, il attire l'attention des autres personnes présentes. Ce court instant de distraction est mis à profit par le troisième complice pour puiser dans la caisse qui se trouve derrière le comptoir et dont le titulaire est absent. Il réussit à emporter 80 000 francs sans que personne ne s'aperçoive de rien et ne comprenne, sur le moment, pourquoi il n'a pas attendu son tour au guichet. Le coup a été fait dans une autre banque pour une somme de 40 000 francs. Il va sans dire que les guichets ne comportent aucune protection et qu'il est aisé de passer le bras par-dessus la banque pour puiser dans le tiroir.

Il y a le cas de l'attaque à main armée où les gangsters arrivent dans la banque, enjambent le comptoir et, pendant que le personnel est tenu en respect sous la menace d'une mitrailleuse, vident les tiroirs et si possible le coffre-fort. C'est le coup classique du hold-up. Plusieurs cas de ce genre se sont produits dans des bureaux de poste qui, bien souvent et malheureusement, ne sont pas protégés.

Par ces exemples on se rend compte que les hold-up ou les vols dans les tiroirs-caisses ne sont possibles que si les guichets ne sont pas protégés, ou le sont insuffisamment. En effet, il faudrait une barrière infranchissable entre le personnel de la banque et la clientèle. Il existe dans le commerce des glaces de protection de 4 ou 5 cm d'épaisseur et résistant à des coups de mitraillettes de 9 mm.

On peut aussi envisager des vitres en forme de T renversé avec une fente. Ce système est très efficace pour autant que les fentes soient très étroites et interdisent le passage d'une main armée. Certains caissiers se sont plaints d'être gênés par cette fente pour voir le client.

Pour cette raison, de nouvelles installations ont été faites avec une vitre antiballes d'une seule pièce permettant une visibilité parfaite entre le client et l'employé. Cependant, pour permettre le dialogue et éviter l'installation d'un micro, on a pratiqué une petite fente très étroite de chaque côté de la vitre. Ce genre d'installation peut être vu aux guichets de certaines gares.

Bien entendu, la protection vitrée doit être assez haute pour interdire le passage d'un homme entre cette protection et le plafond, sans quoi les vitres antiballes sont inutiles. Pour permettre le passage de documents, il faut pratiquer une ouverture à la base de la vitre, cette ouverture doit avoir au maximum 8 cm de haut et 60 cm de large.

Je suis parfaitement conscient que cette barrière entre le client et l'employé est contraire à la politique commerciale, mais je crois que la sécurité du personnel doit passer avant toute autre considération.

S'il y a une alarme acoustique et que, de plus, tout le système d'alarme relié à la police est mis en action dans les premières secondes du hold-up, les bandits ont la possibilité, la plupart du temps, de terminer le travail commencé avant une intervention quelconque. L'alarme acoustique a pour effet de précipiter l'action des voleurs, de les faire éventuellement déguerpir s'il s'agit d'amateurs, mais, de toute façon, de les rendre plus nerveux, augmentant ainsi le risque d'utilisation de leurs armes. Ceux qui ont vécu de telles attaques, savent qu'elles se déroulent très rapidement, en 4 ou 5 minutes tout au plus, et que le temps d'observation pour les victimes est très court, d'autant plus que parfois on les oblige à se retourner face au mur ou à s'étendre à terre.

Le point de vue de la police, des assurances et de la direction des banques, diverge en ce qui concerne l'installation d'une alarme. Pour ce que son intervention ait des chances d'être efficace, la police demande que l'alarme qui lui parvient ne soit pas doublée d'un signal acoustique à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux où se commet l'agression. En effet, sans signal acoustique, les agresseurs ne peuvent pas savoir si l'alarme a été déclenchée ou non, ce qui évite chez eux la nervosité, la tentation de tirer pour protéger leur fuite ou la prise d'un otage.

Il est évident que l'alarme silencieuse ne se justifie que si la police peut intervenir dans les quelques minutes qui suivent l'alarme. Ce système ne peut être envisagé que dans les centres, où la police dispose d'une réserve prête à intervenir à n'importe quel moment. Pour les autres cas, il faut envisager l'alarme sonore. Cette solu-

tion présente les avantages suivants :

- mettre en fuite le ou les agresseurs (amateurs) ;
- attirer l'attention du public et par voie de conséquences fournir des renseignements à la police pour l'enquête.

Voyons maintenant ce que j'appelle la riposte ou, si vous voulez, les conseils aux employés, l'attitude à adopter, ce qu'il faut observer, je dirais même enregistrer.

En cas d'agression, si les guichets sont bien protégés par des glaces antiballes, se déplacer de côté pour éviter qu'un coup de feu tiré par la fente entre les verres ne puisse atteindre les personnes, et déclenchement de l'alarme le plus discrètement possible. Si les gangsters sont pressés et veulent agir très rapidement, engager la conversation et tenter de la prolonger le plus possible pour permettre l'arrivée de la police. Observer très attentivement les agresseurs pour pouvoir donner ensuite un signalement précis : grandeur, corpulence, couleur des yeux, des cheveux, les vêtements qu'ils portent, les armes, leur accent, etc. Retenir les mots ou les phrases qu'ils ont prononcés, le nombre des agresseurs, et s'ils doivent repartir avant l'arrivée de la police, observer la direction qu'ils prennent, s'ils sont en voiture, la marque, la couleur de la voiture et bien entendu le numéro de plaques. En général, la voiture utilisée est une voiture volée et le signalement diffusé n'est valable que peu de temps car les gangsters vont assez rapidement l'échanger dans un endroit discret.

En revanche, si le bureau n'est pas protégé et que l'on est surpris du côté réservé aux employés, nous croyons qu'il faut obtempérer aux ordres des malfaiteurs.

Il ne faut pas risquer des vies pour sauver une caisse. Nous ne croyons pas beaucoup à l'efficacité d'une arme à feu utilisée par un employé menacé. Tout d'abord, il faut être entraîné au tir rapide. Ensuite, n'oublions pas que l'arme appelle l'arme et l'avantage est à celui qui a les meilleurs réflexes. En outre, est-on certain de faire mouche au premier coup ? En résumé, l'usage d'une arme à feu, à l'intérieur d'un établissement bancaire, est à déconseiller en raison des risques énormes que peuvent encourir les autres employés et la clientèle.

Il faut obtempérer aux ordres des malfaiteurs, mais avec passivité. En quittant le guichet ou le bureau, il faut déclencher, si possible, l'alarme silencieuse. Ne pas crier, ne pas gesticuler, aucun mouvement brusque, pas d'affolement, rester maître de soi-même.

Si l'on demande l'argent, ne donner que celui qui a été vu. S'il y a plusieurs tiroirs, ouvrir celui qui contient le moins d'argent. Pendant ce temps, observer bien tout ce qui se passe ; retenir le signalement des malfaiteurs. Rechercher un détail caractéristique dans le visage, les doigts, les mains, les jambes, les pieds. Porter tous les efforts sur cette tâche. Regarder ne suffit pas. Il faut enregistrer. La taille s'observe par comparaison avec les objets qui sont sur place, les tableaux, les meubles, le calendrier, etc. Essayer de donner un âge, observer la corpulence, la démarche, le timbre de la voix. Noter aussi la manière d'opérer ; elle est caractéristique à chaque bande ou à chaque individu. Tenter de voir s'il y a des complices à l'extérieur. De nouveau, observer la direction de fuite et le véhicule utilisé par les malfaiteurs.

Si le système d'alarme n'est pas relié à un poste de police, et que l'on ne dispose que d'un signal acoustique, il

me paraît dangereux de déclencher le klaxon au début de l'agression, car cette alarme sonore augmentera la nervosité des bandits, faisant courir un risque au personnel et à la clientèle. Nous pensons même que c'est là qu'existe le danger de la prise d'otages, car à ce moment-là les bandits savent que la police va arriver. En revanche si l'on actionne l'alarme au moment du départ des agresseurs, on va attirer l'attention des passants et des témoins éventuels qui pourront peut-être donner par la suite d'utiles indications sur les manœuvres des gangsters.

Au terme de mon exposé, vous aurez constaté, Mesdames et Messieurs, que je n'ai pas apporté de remède miraculeux. Le problème est complexe et difficile. Mais je crois néanmoins que l'on peut tirer deux grandes lignes directrices, à savoir :

- protection des guichets - alarme silencieuse - intervention rapide de la police - attitude ferme à l'égard des bandits ;
- aucune protection - attitude passive - obtempérer aux ordres - ne pas prendre de risque - enregistrer les faits et gestes - déclenchement de l'alarme sonore au départ des agresseurs.

Pour vous, le problème est différent. Vous connaissez plus ou moins votre clientèle, cela est un énorme avantage. Aussi soyez méfiants à l'égard de personnes inconnues, prenez certaines précautions.

Telles sont les considérations auxquelles m'a conduit un examen forcément limité par le temps. La question que je devais vous exposer n'est pas de celles qui se laissent aisément circonscrire et elle se distingue par les nombreuses nuances à mettre en évidence. Suis-je parvenu à vous faire saisir combien ce problème est délicat et à vous inciter à y réfléchir dans le calme ? Si tel est le cas, nous tenterons vous et moi d'apporter notre contribution à la lutte contre la criminalité, de permettre une vie meilleure dans une société libre, dans le respect des lois que les citoyens se sont données par l'intermédiaire des organismes par eux librement choisis, et que nous policiers nous faisons respecter au nom et pour le compte des citoyens eux-mêmes.

Maxime

Un coquin est toujours un coquin, à pied, à cheval, et en voiture.

Goethe.

L'aide Raiffeisen au développement au Rwanda

Projet d'implantation de Banques Populaires (Système Raiffeisen) II

(I, voir No 6, juin 1975).

Dans la première partie du rapport rédigé par notre Chef de projet au Rwanda, M. Pierre Georges Brand a fait le point de la situation de « L'épargne au Rwanda ». La seconde partie est consacrée au

Crédit au Rwanda

Nombreux sont ceux qui prédisent l'échec du projet des Banques Populaires au Rwanda. En effet, se basant sur des constatations quotidiennes, et considérant souvent eux-mêmes le crédit comme une espèce de supplément de revenus qui permet d'acquiescer tout de suite ce qu'en épargnant on ne

pourrait se procurer que bien plus tard, ils estiment que la faiblesse des revenus ne permettra pas à la plupart des Rwandais de dégager les sommes nécessaires au remboursement de la dette.

En effet, à chaque échéance nombre d'emprunteurs ont, parfois à tort, parfois à raison, les meilleurs raisons du monde de demander le report de la dette, ce qui diminue chaque fois les chances de remboursement.

Si l'on entend par crédit le crédit à la consommation, à coup sûr les mauvais augures auront raison, l'organisation se trouvant dans l'impossibilité de faire face à la masse des impayés.

Utilisation du crédit

Une bonne définition du crédit apparaît donc comme un élément capital pour l'avenir même du projet d'implantation des Banques Populaires.

Il ne s'agit pas de tomber d'un extrême dans un autre et de jeter l'anathème sur le crédit à la consommation. Bien encadré, bien orienté, accordé à des personnes disposant de revenus sûrs et réguliers, il peut être un excellent stimulant pour tel ou tel secteur de la production nationale.

Cependant le crédit le plus sûr est le crédit à la production qui produit lui-même, directement ou indirectement, son moyen de remboursement. De plus, c'est la forme de crédit la plus saine pour toute économie ; elle n'est pas inflationniste car elle correspond à une augmentation de la production, donc à davantage de biens.

Si l'on considère le crédit comme de la création de monnaie, il est vrai

que le renflouement d'un budget de fonctionnement et pour une grande part le crédit à la consommation, sont des créations de monnaie pures et simples et qu'il faut les combattre comme telles en les stoppant au maximum en période d'inflation ; par contre les crédits d'équipement, d'investissement, donc les crédits favorisant un surcroît de production, ne sont que la contrepartie monétaire du surcroît de biens et n'ont donc pas le caractère inflationniste des précédents.

Tant sur le plan de la macro-économie que sur celui de la micro-économie, et bien qu'il faille être plus nuancé dans son application, cette distinction entre les crédits à la consommation et les crédits à la production devra guider notre réflexion et notre action.

Activité professionnelle des sociétaires

Les préoccupations et les besoins du paysan ne sont évidemment pas ceux de l'ouvrier ou du fonctionnaire ; le premier a besoin avant tout de crédit pour son exploitation, les seconds, salariés, étant simplement désireux d'améliorer leurs conditions de vie et notamment leur habitation. En outre le revenu du paysan est semestriel ou annuel et irrégulier, celui du salarié est mensuel et régulier. Selon que les Banques Populaires s'adresseront à des salariés ou à des agriculteurs, elles proposeront des crédits de types différents.

1° Crédits pour salariés.

a) des prêts à très court terme (de 3 à 6 mois au maximum), de faible montant (jamais plus d'un salaire mensuel), pour l'achat d'équipements de première nécessité (vêtements, chaussures...) et pour faire face à des événements familiaux (maladie, décès, mariage...).

Garanties : cession du salaire, cautions solidaires ou nantissement de livrets d'épargne.

b) des prêts à court terme (de 6 à 18 mois) pour l'amélioration de l'habitat (agrandissement, réfection de toi-

ture, crépissage...). Le montant du crédit sera défini après évaluation par les soins de la Banque du coût des travaux et adapté aux capacités de remboursement.

Garanties : cession de salaire, nantissement, cautions solidaires ou hypothèque.

2° Crédits à l'agriculture.

Le crédit étant à la campagne étroitement lié à la commercialisation des produits agricoles, il paraît pour le moment impossible de donner des caractéristiques bien précises sur ces avances sur les récoltes. Cela dépendra en très grande partie du niveau de collaboration qui s'établira entre les Banques Populaires et les coopératives de commercialisation. Sans faire la distinction entre les prêts accordés aux individus ou aux coopératives, mentionnons cependant :

a) les prêts remboursables intégralement à la prochaine récolte (prêts pour semences, petits outillages, engrais...).

b) les prêts remboursables sur plusieurs récoltes, au maximum 5 (prêts d'investissement en bâtiment, pour achat de terres, pour travaux d'irrigation, pour travaux anti-érosion...).

Précisons que, dans la mesure du possible, pour garantir la bonne utilisation de l'argent et en assurer le remboursement, les crédits seront accordés et remboursés non en espèces mais en nature (la coopérative fournissant les semences et remboursant directement la banque sur les récoltes des débiteurs).

De plus, il va de soi qu'étant donné le caractère aléatoire et imprévisible de l'issue des récoltes, les échéances n'ont pas le caractère rigide de celles des crédits aux salariés. Un conseil d'administration de banque locale, avec l'accord de la Fédération Nationale, pourra, si nécessaire, accorder des reports totaux ou partiels des échéances.

Garanties : cession de récoltes, cautions solidaires, nantissement, hypothèque.

Dans l'intérêt des populations, des crédits d'investissement ou des avances de fonds pourront être accordés aux coopératives locales.

Garanties : nantissement, hypothèque, cautions solidaires.

Dans des conditions qui restent à être définies, les Banques Populaires

pourraient accorder aux communes et paroisses de leur circonscription des crédits pour des équipements collectifs profitant à l'ensemble de la population.

Coût des crédits

N'ayant pas à distribuer de dividendes d'aucune sorte, les Banques Populaires pourront accorder des crédits au prix coûtant. Cependant, cela ne veut pas dire que le crédit « Banque Populaire » sera gratuit !

Les intérêts payés par les emprunteurs devront à la fois couvrir les intérêts versés aux épargnants et les frais d'exploitation de la Banque (salaire du gérant, frais divers, alimenter le Fonds de solidarité...).

Les taux d'intérêt débiteurs des Banques Populaires varieront en fonction de plusieurs coordonnées dont la durée du crédit, son utilisation et le risque. Toutes les Banques Populaires ne pratiqueront pas forcément les mêmes taux d'intérêt pour le même genre de crédit.

Conclusion

Avec des taux venant entre 4 et 20 % et avec des montants s'échelonnant entre 1000 et 600 000 francs rwandais pour des utilisations très diverses, l'éventail des crédits des Banques Populaires semble bien vaste pour une organisation qui n'est pas encore née.

En fait il s'agit là de l'ensemble des formules de crédit dont la Fédération pourra en autoriser quelques-unes à telle ou telle Banque Populaire locale, selon les paramètres sociaux et économiques de l'institution concernée. Ce ne sera que peu à peu que toutes les Banques rurales pourront offrir à leurs sociétaires toutes les formules de crédits ruraux ; il en va de même pour les Banques urbaines, sans pour autant maintenir une cloison étanche entre les 2 types de crédits, le crédit épargne-logement par exemple pouvant très bien fonctionner également dans une Banque rurale.

Ce vaste éventail de formules n'est en fait que l'expression concrète du souci des Banques Populaires de s'adapter aux divers besoins des populations et de pouvoir rendre service à tous.

Cet exposé est complété par deux chapitres intitulés :

Pour tous vos imprimés



Grafipress
Av. de Longemalle 9
1020 Renens

- Rapport d'activité du Bureau d'orientation
- Propositions.

Il s'agit de propositions et de renseignements destinés uniquement à la direction de l'Union suisse et au Département politique fédéral, qui ne se prêtent pas à la publication. Nous aurons certainement l'occasion de reve-

nir ultérieurement sur les différentes phases de la réalisation de ce projet. *Nous espérons pouvoir annoncer aux Raiffeisenistes suisses, en 1975 encore, la*

naissance de la première Caisse Raiffeisen (Banque Populaire) du Rwanda.

-pp-

Lisez et faites lire Le Messenger Raiffeisen

Bilan de la banque centrale de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen au 30 juin 1975

Actifs	fr.	Passifs	fr.
Caisse, compte de virement et compte de chèques postaux	18 504 275.92	Engagements en banque à vue	2 092 242.62
Avoirs en banque à vue	236 315.29	Avoirs des Caisses affiliées à vue	348 462 037.63
Avoirs en banque à terme dont fr. 222 550 000.— échéant dans un délai de 90 jours	375 550 000.—	Avoir des Caisses affiliées à terme	1 350 965 627.45
Avances aux Caisses affiliées	64 905 650.95	Créanciers à vue	20 988 692.49
Effets de change et papiers monétaires dont fr. 22 800 000.— de bons du trésor et rescriptions	29 454 506.45	Créanciers à terme dont fr. 5 593 507.05 échéant dans un délai de 90 jours	8 253 507.05
Comptes courants débiteurs en blanc	1 942 534.25	Dépôts d'épargne	39 384 502.71
Comptes courants débiteurs gagés dont fr. 22 630 905.55 garantis par hypothèques	26 388 976.06	Carnets de dépôts et de placement	12 837 789.92
Avances et prêts à terme fixe gagés dont fr. 2 843 454.20 garantis par hypothèques	4 968 643.05	Obligations de caisse	37 598 000.—
Crédits en compte courant et prêts à des collectivités de droit public	294 072 139.34	Prêts sur lettres de gage	4 000 000.—
Placements hypothécaires	346 769 858.—	Autres passifs	41 995 405.55
Fonds publics et titres	750 517 156.85		
Participations permanentes	1 090 021.—	<i>Fonds propres</i>	
Immeubles à l'usage de la banque	11 400 000.—	Parts sociales . fr. 60 000 000.—	
Autres immeubles	1 064 079.50	Réserves . fr. 19 000 000.—	
Autres actifs	18 871 212.16	Solde du compte de profits et pertes fr. 157 563.40	79 157 563.40
Total du bilan	<u>1 945 735 368.82</u>		<u>1 945 735 368.82</u>
		Avals et engagements par cautionnement	22 437 229.75

Jurisprudence fédérale

La portée d'un acte de défaut de biens

Le créancier qui, à la suite d'une saisie ou dans une faillite, n'a pas pu être payé intégralement reçoit de l'Office des poursuites un acte de défaut de biens pour le montant impayé. Cet acte vaut comme une reconnaissance de dette qui doit permettre au créan-

cier de poursuivre à nouveau son débiteur si celui-ci retrouve une meilleure situation. Au cas où ce dernier ferait opposition à cette nouvelle poursuite, l'acte de défaut de biens autorise le créancier à requérir la mainlevée de cette opposition.

Dans un arrêt, le Tribunal fédéral a donné quelques précisions sur la portée de l'acte de défaut de biens.

Au cours d'une poursuite qui lui était intentée par M^{me} X, le débiteur Y a demandé le rejet de la requête de mainlevée de son opposition en faisant valoir que la créance était éteinte par compensation. Il avait en effet, avant la poursuite, acquis par voie de cession trois actes de défaut de biens établis

contre M^{me} X et dont le montant total correspondait à celui de la créance faisant l'objet de la poursuite.

Les instances cantonales ont refusé d'accorder la mainlevée de l'opposition demandée par la créancière M^{me} X et admis que le débiteur Y avait le droit de compenser sa dette par les actes de défaut de biens qu'il détenait contre M^{me} X.

Celle-ci a déposé un recours pour arbitraire devant le Tribunal fédéral, en contestant que la production d'un acte de défaut de biens constitue à elle seule la preuve par titre de l'existence de la créance opposée en compensation.

Le Tribunal fédéral a rappelé qu'il a déjà admis à plusieurs reprises dans une jurisprudence constante que l'acte de défaut de biens n'est qu'une déclaration officielle attestant que la procédure d'exécution forcée engagée contre un débiteur n'a pas abouti au paiement de la créance ou n'a abouti qu'à un paiement partiel. Cet acte n'emporte par lui-même ni novation de la dette (c'est-à-dire la substitution de la dette ancienne par un nouveau titre) ni création d'un rapport de droit nouveau qui viendrait doubler l'ancien et d'où pourrait naître un droit d'action distinct. Il ne constitue pas une reconnaissance de dette au sens technique de cette expression: le débiteur en effet n'intervient en rien dans son établissement et ne fait aucune déclaration de volonté concernant le fond du droit. Même s'il a été établi au terme d'une poursuite au cours de laquelle la mainlevée définitive a été accordée, l'acte de défaut de biens ne permet, à lui seul, d'obtenir que la mainlevée provisoire et non la mainlevée définitive.

Le Tribunal fédéral a relevé ensuite que si l'acte de défaut de biens ne permet d'obtenir que la mainlevée provisoire, à plus forte raison il ne peut pas, à lui seul, faire échec à l'octroi de la mainlevée définitive requise sur présentation d'un jugement exécutoire. Il ne constitue en aucune façon la preuve de l'existence de la créance, mais seulement un indice de cette existence, indice auquel le juge ne pourrait attribuer une valeur décisive que si le créancier se trouvait dans l'impossibilité d'invoquer d'autres moyens de preuve en raison de circonstances exceptionnelles: par exemple ancienneté des événements ou autres motifs semblables.

Or, le Tribunal fédéral constate que rien de tel ne se présentait dans la pré-

sente affaire. Les actes de défaut de biens reposaient sur des faits récents et le débiteur Y n'a par ailleurs pas allégué qu'en raison d'autres circonstances exceptionnelles, il était dans l'impossibilité d'invoquer d'autres moyens de preuve.

Le Tribunal a dès lors considéré qu'en méconnaissant une règle de droit fédéral qui découle du texte clair de la loi et de la jurisprudence, la décision rendue par les instances cantonales a admis comme prouvés par titre des faits qui ne l'étaient pas. Ce faisant elle a déplacé le fardeau de la preuve d'une façon inadmissible. Cette décision est incompatible avec l'art. 4 de la Consti-

tution fédérale qui garantit l'égalité des citoyens devant la loi.

C'est pourquoi, admettant le recours de M^{me} X, le Tribunal fédéral a annulé cette décision, refusant de cette façon au débiteur Y le droit de compenser sa dette par des actes de défaut de biens. (Arrêt du Tribunal fédéral du 26.4.1972).

G. Jt.

(Dans le « Journal de Sierre »)

Ndlr. - Nous remercions sincèrement M. Walter Schöchli, éditeur de l'excellent « Journal de Sierre et du Valais central » de nous permettre de puiser à l'occasion dans l'un des derniers journaux régionaux du Vieux-Pays.

Le travail social volontaire des jeunes / action 7

Faire un stage social, ce n'est pas tout simplement « faire autre chose », occuper ses loisirs d'une façon quelconque. Certes, on peut le rattacher aux loisirs puisque le stage permet de voir avec recul sa vie habituelle, apporte une détente et aussi de la joie, ce qui fait tant défaut à notre système de formation. Ce n'est pas simplement un antidote contre ce système de formation, mais, comme beaucoup d'occupations de loisirs, le stage social constitue une part importante du processus de formation. Ces quelques réflexions du conseiller national Alfons Müller-Marzohl constituent l'introduction du dernier numéro de la revue Pro Juventute (N° 4/5 de 1975).

Cette revue fournit des idées et des informations sur les buts et le sens du travail social volontaire et donne un aperçu des réalisations et des tâches de Pro Juventute dans le domaine des activités extra-scolaires des jeunes.

L'action 7 est présentée en tant que service de coordination et de placement pour le travail social volontaire en Suisse et à l'étranger. Elle cherche à coordonner les efforts des différentes organisations et, en publiant le programme commun, à les porter à la connaissance d'un large public. Le bureau de l'action 7 établit les contacts entre les volontaires et les bénéficiaires et fournit des directives quant à l'organisation des engagements.

Les jeunes expriment leur solidarité vis-à-vis de communautés ou de famil-

les défavorisées à travers un travail concret et souvent aussi par échanges fructueux avec la population locale. Dans les camps, les chantiers ou les stages, ils ont aussi l'occasion de confronter leurs convictions à la réalité.

Le service des stages d'entraide place 1500 jeunes gens et jeunes filles pour un stage social dans des familles. Pour de nombreuses écoles de formation pédagogique, les stages d'entraide ont été inclus dans le programme. Un directeur d'école et une stagiaire font part de leurs impressions et expériences. Dans les camps villageois les jeunes forment une communauté et sont placés individuellement dans des familles, tandis que des petits groupes effectuent des rénovations et transformations d'habitations.

Les informations sont complétées par une liste d'adresses d'institutions pour le travail social volontaire des jeunes.

Ce numéro est en vente au prix de 5 francs aux Editions de Pro Juventute, case postale, 8022 Zurich.

Tabacs

	et cigares	le kg.
	Tabac populaire	12.90
	« Bureglück »	13.90
	« Montagnard »	15.90
Von Arx - Tabacs	100 Brissagos	31.—
5013 Niedergösgen	200 Habana	29.30
(Soleure)		
Tél. (064) 41 19 85	Retour en cas de non-convenance.	

De la musique avant toute chose !

En terre romande — et je suppose qu'il en est de même chez nos chers Confédérés — les mois de mai et juin voient se multiplier les rencontres chorales et instrumentales. Villages pa-voisés, cantines fleuries, cortèges, compétitions courtoises, heures de détente au cours de la grande bataille du printemps de la terre, ces journées sont à marquer d'une pierre blanche dans l'année laborieuse. Leur organisation mobilise une foule de bonnes volontés ; c'est le village tout entier qui tient à recevoir dignement ses hôtes d'un jour. Quant aux productions chorales ou instrumentales, elles font l'objet de la critique sagace d'un expert, qui fera part de ses remarques constructives et amicales. Ainsi ces

rencontres sont un indéniable facteur d'émulation et de progrès artistique.

On aurait tort de sourire de cet attachement de nos villages et de nos cam-pagnes à l'art choral et à la musique instrumentale : dans ces groupements on apprend à se connaître, à se dé-vouer, à collaborer. D'autre part la musique est un puissant élément de concorde : « Les cœurs sont bien près de s'entendre, quand les voix ont fra-ternisé » écrivait le poète Béranger.

Au cours d'un Congrès pédagogi-que qui réunissait des sociologues, des économistes, des chefs d'industrie et des enseignants, autour d'un thème relatif à la recherche d'une meilleure efficacité, un ingénieur de la firme Georg Fischer S. A. recommanda aux

pédagogues de s'attacher plus encore à la formation du caractère, de l'esprit d'équipe, de la sociabilité, et cela par le moyen des jeux collectifs, du sport, et par l'étude de chants à plusieurs voix, de canons.

Activités, disait-il, qui obligent à tenir compte de l'autre, à accorder voix et gestes, à subordonner l'impé-tuosité naturelle aux exigences du suc-cès de l'ensemble.

On peut être bien assuré que, parmi tant de vaillants musiciens et de fidè-les chanteurs, il se trouve bon nombre de Raiffeisenistes, qui connaissent le prix et la valeur de la collaboration dans tous les domaines. Et ce qui est valable sur le plan musical l'est à un haut degré dans le domaine de la ges-tion de cet argent si laborieusement épargné.

A. P.



Promenades sur l'eau à bicyclette

Heilbronn (DaD) — Le climat du Bade-Wurtemberg semble être particulièrement propice aux bricoleurs et aux inventeurs. C'est ici en effet que Gottlieb Daimler et Karl Benz ont construit leur première automobile, que le professeur Frei Otto a imaginé ses célèbres ensembles architecturaux autoportants et que Nikolaus Laing a trouvé les premières possibilités d'utilisation de l'énergie solaire — pour ne citer que trois exemples. L'invention de Josef Bertis, originaire de Oedheim, près de Heilbronn (République fédérale d'Allemagne), n'est pas aussi spectaculaire : l'hydro-bicyclette, pour laquelle il vient d'obtenir le brevet juste avant la grande saison des vacances. Il a travaillé pendant deux ans à sa « bicyclette qui va sur l'eau ». En 15 minutes et sans outils spéciaux on assemble les bicyclettes sur les « bananes » préalablement gonflées. La propulsion se fait à l'aide d'une roue à pales, comme sur les pédalos.

wl (Flash sur l'Allemagne)

De quelques absurdités du marché hypothécaire

Une belle unanimité se dégage des rapports de gestion des banques suisses et des allocutions que leurs dirigeants prononcent devant les assemblées générales. En bloquant le taux de l'intérêt hypothécaire à un niveau artificiellement bas, le préposé à la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices fausse le marché. Il met les banques dans une situation inconfortable surtout celles qui sont spécialisées dans le crédit hypothécaire. Il ne fait, en définitive, que retarder une échéance qui paraît inéluctable. Avec le risque que, comme pour la machine à vapeur, tout explose parce que la soupape de sécurité — en l'occurrence la libre évolution du marché des capitaux — ne fonctionne pas.

Prenons l'exemple du Crédit Foncier Vaudois. Il est l'un des principaux établissements hypothécaires du pays. Et comme toutes les banques de ce genre, il tire essentiellement de l'épargne et des emprunts obligataires les capitaux qui lui permettent de financer le marché hypothécaire. Or, l'épargne du Crédit Foncier Vaudois, qui est collectée par sa filiale, la Caisse d'Epargne Cantonale, stagne. L'an dernier, seuls trois millions d'argent frais ont été récoltés.

Epargne insuffisante

Cette évolution s'explique aisément. L'accroissement de l'épargne forcée (caisse de pension, AVS, etc.), l'inflation et les conditions offertes par d'autres formes de placement découragent les épargnants traditionnels. Ils tendent aussi à considérer le livret d'épargne davantage comme une forme de compte courant plus rémunératrice que comme une réserve pour les vieux jours. Désireux de conserver une marge suffisante entre leurs intérêts créanciers et leurs intérêts débiteurs, les établissements hypothécaires ne peuvent guère songer à une meilleure rémunération de l'épargne tant que les taux hypothécaires demeurent « gelés ». Certes, on a assisté ces derniers mois à une reprise de l'épargne, due surtout à un reflux des fonds placés à l'étranger et en particulier sur le marché de l'euro-dollar. Avec 1,4 milliard de francs, le total des dépôts de la Caisse d'Epargne demeure considérable. « Mais cela nous paraît insuffisant, constate le rapport du Crédit Foncier, pour nous permettre de maintenir la stabilité des taux hypothé-

caires dans le canton, le financement de nos prêts dépendant pour une part trop importante encore d'autres sources de capitaux beaucoup plus onéreuses. »

Parmi ces autres sources de capitaux, il y a bien entendu les emprunts obligataires. Le marché des émissions a très bien fonctionné durant le premier trimestre. En général, les emprunts ont été largement souscrits. Les taux ont tendu à la baisse. Mais les besoins demeurent importants. Ainsi que le relevait récemment « 24-Heures », on voit apparaître sur le marché, à côté des emprunteurs traditionnels, d'autres emprunteurs comme des industries, des corporations de droit public ou des banques qui autrefois ne recouraient pas aux emprunts publics. Dès lors, le Crédit Foncier Vaudois devra encore marcher à une allure réduite cette année.

Baisse des taux des nouveaux prêts ?

Comme tous les autres établissements bancaires, il voit difficilement le préposé à la surveillance des prix contenir indéfiniment le taux hypothécaire. Le Crédit Foncier Vaudois a encore au passif de son bilan des emprunts à 4 % et moins pour un montant de 300 millions de francs. S'il faut les convertir à un taux deux fois supérieur, l'intérêt hypothécaire devra forcément être, lui aussi, augmenté. Il n'y a pas de miracle possible. Par ailleurs, les banques seraient, semble-t-il, disposées, une fois corrigé le taux des anciennes hypothèques, à stabiliser les taux appliqués actuellement aux nouveaux prêts hypothécaires et même à les abaisser. Le secteur de la construction et les locataires des nouveaux immeubles en profiteraient assurément. Les banques ont annoncé au préposé à la surveillance des prix qu'elles seraient prêtes à remettre une déclaration dans ce sens,

rappelait récemment le directeur général de la Banque Populaire Suisse.

Celui-ci, M. Liechti, poursuivait : « La scission du marché hypothécaire a conduit à des absurdités choquantes. Le conseiller aux Etats Schlumpf lui-même le reconnaît. Tant qu'un écart sensible existera entre le taux d'intérêt des anciennes et des nouvelles hypothèques, et jusqu'au jour où ce taux pourra s'établir librement selon les forces à l'œuvre sur le marché, ce secteur important de notre économie de crédit pâtira. Une fois de plus, on compte qu'avec le temps la situation va s'assainir d'elle-même. Espérant une baisse massive des taux d'intérêt, on s'abstient d'agir. Si cette attente devait s'avérer illusoire, il faudra, lorsque tombera la surveillance des prix, faire le pas que l'on veut éviter aujourd'hui, sinon ce sera une fois de plus l'épargnant qui fera les frais de cette carence. »

Déplacement des prêts

Mais revenons, pour conclure, aux prêts hypothécaires du Crédit Foncier Vaudois. Depuis quelques mois, celui-ci n'accorde presque plus de crédits hypothécaires pour les grands immeubles locatifs. La conjoncture et la situation du marché du logement expliquent cette retenue. Il en va de même d'ailleurs pour les HLM, là où il y en a en suffisance. Par contre, les demandes de prêts hypothécaires sont plus nombreuses qu'autrefois pour les petits immeubles locatifs, les villas, les appartements et les constructions résidentielles. Il y a également une demande plus forte pour les travaux de rénovation. On sent que de nombreux investisseurs et promoteurs avaient constitué, dans ce domaine, des réserves de travail durant la période de haute conjoncture. Elles leur sont diablement utiles aujourd'hui. S. M.

(Bulletin Immobilier, Lausanne)

Opinions et commentaires...

Renaissance de l'épargne traditionnelle

Au cours du premier trimestre de 1975, un phénomène paradoxal s'est produit en Suisse : alors que les activités économiques subissaient un ra-

lentissement très net, l'épargne bancaire, au contraire, s'est mise à progresser de manière surprenante.

On entend par « épargne bancaire » les dépôts d'épargne, les livrets et les

carnets de dépôts, les obligations de caisse et les bons de caisse. La statistique publiée par la Banque nationale englobe les chiffres enregistrés par 28 banques cantonales, 5 grandes banques, 39 banques régionales et caisses d'épargne, à savoir les 72 établissements soumis à l'obligation de produire un rapport mensuel. Pour l'ensemble de ces banques, de fin décembre 1974 à fin mars 1975, les dépôts ont passé de 45,1 à 46,4 milliards, les livrets et carnets de dépôts ont progressé de 11,9 à 12,4 milliards et les obligations de caisse ont fait un bond de 22,3 à 25,4 milliards. Le volume de l'épargne bancaire s'est accru en trois mois de 6,2 % dans l'ensemble ; pour les obligations de caisse, la croissance a même été de 13,9 %. Au cours du premier trimestre de l'année précédente, l'épargne bancaire était restée stagnante.

Les dépôts, livrets et obligations de caisse constituent la forme primaire de l'épargne ; en temps normal, lorsqu'une personne ou une institution met quelques francs de côté, elle utilise d'abord ces formes de placement, réputées sûres. La stagnation de 1974 et l'essor vigoureux du début de 1975 signifient-ils que les Suisses sont plus portés à épargner en temps de récession qu'à l'époque de la prospérité ? Cette question permet des variations sur le thème des vertus de l'austérité.

La réalité est probablement très prosaïque. En 1973 et 1974, le comportement de l'épargnant a été influencé par l'inflation, dont le taux évoluait entre 8 et 10 % par an. Au début de 1974, les taux d'intérêts moyens étaient de 4,15 % pour les dépôts d'épargne et de 5,4 % pour les bons de caisse. Les épargnants se sont alors manifestement détournés des formes traditionnelles de placement ; ils leur ont préféré soit la thésaurisation (achat d'or), soit les investissements temporaires (comptes à court terme en Suisse ou sur l'euro-marché). Les taux d'intérêts pour les comptes à 3, 6 ou 12 mois étaient paradoxalement beaucoup plus élevés que pour les placements à long terme ; cette anomalie reflétait l'état désordonné et malsain de certains marchés.

A fin 1974 et au début de 1975, la boudruche de ces affaires à court terme s'est dégonflée et les taux d'intérêts sont redevenus normaux. En même temps, la rémunération des livrets

d'épargne et des obligations de caisse est redevenue attrayante. Les fonds placés en attente sur les comptes à terme se sont réorientés vers l'épargne traditionnelle.

L'augmentation de l'épargne bancaire constatée pendant le premier trimestre de 1975 n'est donc pas seulement le signe d'un nouvel esprit d'économie ; c'est surtout le résultat du déplacement de capitaux, de marchés occasionnels vers le circuit normal, grâce au rétablissement de taux d'intérêts plus conformes aux circonstances. Ce mouvement marque aussi la fin d'une ère folle.

Groupements patronaux vaudois.

Le mot du rouspéteur...

Un français contemporain

Or donc, Giscard (puisque tout le monde le nomme ainsi, allons-y) vient de créer au Conseil des ministres français un « comité du style », chargé de

rédiger les projets de loi « dans un français contemporain ».

Qu'attendent nos Willi, Kurt et Georges-André, de Berne et d'ailleurs, pour créer en Suisse un comité (dans la Ville fédérale, un de plus, un de moins, ça ne modifie pas les structures de notre capitale) chargé d'obliger les auteurs des textes de lois, arrêtés et autres communications à rédiger leurs papiers dans une langue à la portée des « pékins » auxquels ils sont destinés ? (Nous sommes moins exigeant que V.G.E.).

On peut se moquer du président de notre grande République voisine. Permettez toutefois à un très modeste traducteur occasionnel, bien conscient des insuffisances de son savoir, condamné à sécher des 10 et des 20 minutes sur trois lignes de textes officiels, aussi originaux qu'ardus, de crier bien fort : « Bravo Giscard ».

-le-

Proverbe chinois

La probité est la seule monnaie qui ait cours partout.

La reprise d'un domaine agricole

Depuis un certain temps déjà, la situation sur le marché immobilier ne permet plus à un jeune paysan d'acquiescer un domaine agricole sur le marché libre. Si une grande partie des terres agricoles est restée aujourd'hui encore entre les mains de ceux qui la travaillent, c'est-à-dire des paysans, on le doit uniquement au fait que les domaines agricoles se transmettent généralement d'une génération à l'autre au sein d'une même famille. La remise d'une exploitation agricole revêt donc une importance capitale. Pour protéger l'agriculture, le législateur a créé le droit successoral paysan et la loi sur le maintien de la propriété foncière rurale du 12 juin 1951. Dans l'intérêt de la paysannerie et dans celui du pays tout entier, il est de notre devoir de contribuer à l'application de ces dispositions légales.

Dans les régions rurales, les gérants des Caisses Raiffeisen sont souvent consultés lorsqu'il s'agit de remettre un domaine agricole, d'établir un testament ou de procéder à un partage.

L'idée essentielle du nouveau droit

successoral paysan qui est entré partiellement en vigueur le 15 février 1973 est contenue dans l'article 620 du code civil suisse (CCS). En vertu de cet article, une exploitation agricole constituant une unité économique peut être revendiquée par un seul héritier ; le prix en est fixé d'après la valeur de rendement. Cette disposition prévient le morcellement du bien-fonds et l'endettement exagéré de celui qui reprend l'exploitation. Les conditions suivantes doivent être remplies pour que l'héritier puisse faire valoir valablement ses droits en se fondant sur l'article 620 CCS :

1. Le domaine doit avoir un caractère agricole (les terrains équipés prêts à être construits, les entreprises essentiellement artisanales ou industrielles ne sont pas soumises aux dispositions du droit successoral paysan).
2. Le domaine doit constituer une unité économique (terres agricoles, bâtiments d'habitation et d'exploitation nécessaires à l'entreprise).

3. Le domaine doit offrir des moyens d'existence suffisants. Les terres supplémentaires qui étaient déjà exploitées à l'époque du défunt peuvent être prises en considération pour porter un jugement. (D'après la jurisprudence pratiquée jusqu'ici, le domaine offre des moyens d'existence suffisants lorsque le rendement permet à une famille de deux enfants de vivre simplement).

4. L'héritier qui en demande l'attribution doit paraître capable de se charger de l'entreprise (est capable celui qui possède les qualités morales et physiques ainsi que les connaissances professionnelles nécessaires; les exigences sont sensiblement plus sévères envers l'héritier qui entend exploiter lui-même le domaine qu'envers celui qui ne l'exploitera pas personnellement).

L'héritier peut exiger que l'inventaire agricole servant à l'exploitation lui soit attribué à la valeur qu'il représente.

Ainsi, ces dispositions légales prescrivent le prix de reprise d'une exploitation agricole. Le prix d'attribution en cas de succession est la *valeur de rendement*.

Est considérée comme valeur de rendement d'une exploitation ou d'une ferme la rente du domaine capitalisée à 4 % et produite pendant une période relativement longue par l'entreprise exploitée selon les méthodes usuelles dans la région.

La rente du domaine est déterminée par le rendement brut moins les frais d'exploitation et le service d'intérêt pour le capital fermier (cheptel vif et cheptel mort ainsi que les provisions). La rétribution équitable de la main-d'œuvre familiale est comprise dans les frais d'exploitation.

Le fait d'attribuer le domaine à un seul héritier à la valeur de rendement ne le favorise pas vis-à-vis des autres héritiers. On lui assure simplement une base d'existence, c'est-à-dire qu'il pourra obtenir un revenu du travail équitable, en plus du service des intérêts pour le capital investi. Lorsque l'agriculture présente des revendications de prix, le calcul des frais de production se fait également d'après la valeur de rendement.

L'héritier qui s'est vu attribuer une exploitation agricole n'est favorisé que

s'il revend l'exploitation peu après avec profit. Pour éviter un tel abus, l'article 619 CCS prescrit que les co-héritiers ont le droit de réclamer leur quote-part du gain si l'immeuble est aliéné ou exproprié au cours des vingt-cinq années qui suivent.

La reprise d'une ferme est donc bien réglée en cas de succession. Un héritier devrait savoir plus ou moins quels sont ses droits. Les choses sont un peu plus compliquées en cas de partage entre vifs.

Dans ce cas, les dispositions suivantes sont applicables :

— *Un héritier disposé et apte à exploiter l'entreprise personnellement ne peut être privé de son droit à l'attribution préférentielle ni par testament ni par acte successoral* (art. 621 bis CCS)

— *En cas d'enchères volontaires du bien-fonds agricole ou d'une partie de ce bien-fonds, les parents en ligne directe peuvent exercer le droit de préemption sur la base de la valeur de rendement* (loi fédérale du 12 juin 1951 sur le maintien de la propriété foncière rurale et modifications du 15 février 1973.)

Ainsi, la remise d'une exploitation agricole au fils du vivant du père doit être indivisible et à la valeur de rendement. Tout autre procédé ne serait, en règle générale, pas raisonnable.

Les dispositions complémentaires du droit successoral paysan concernent les points suivants :

- L'attribution de parcelles
- La désignation de l'héritier au cas

où plusieurs personnes sont sur les rangs

- La façon de procéder pour les exploitations annexes
- Les cas qui se présentent rarement
- Des précisions concernant le droit au gain.

Dans ce contexte, il y a lieu de rappeler l'indemnité équitable des enfants qui travaillent sur le domaine des parents sans toucher de véritable salaire (indemnité équitable). Les dispositions de l'ancien article 633 du CCS sur le droit successoral ont été abrogées et et figurent dans le droit familial sous l'article 334 CCS. En vertu de cet article, les enfants ou petits-enfants majeurs peuvent réclamer déjà du vivant des parents une indemnité équitable pour le travail fourni lorsque le ménage commun prend fin ou lorsque l'entreprise passe en d'autres mains.

L'Office d'estimation de l'Union suisse des paysans est volontiers à disposition pour tous renseignements concernant la remise d'un domaine et l'estimation de la valeur de rendement. Il a publié une brochure intitulée « Le droit successoral paysan » qui vient d'être revue et complétée. Les offices locaux de vulgarisation agricole sont aussi à même de donner des renseignements concernant la valeur de rendement et la remise d'exploitations. Il faudrait si possible s'adresser à des personnes qui connaissent bien la matière lorsque des problèmes de ce genre doivent être résolus.

H.R. Hotz, gérant
de la Caisse agricole suisse
de garantie financière,
Brougg (traduction Tz)

Pour vous, M. le gérant...

A M. M. M.

Swiss Cheque et carnets d'épargne

« Pouvons-nous remettre un carnet de chèques à un client titulaire uniquement d'un carnet d'épargne et avons-nous le droit de « bloquer » sur ce compte environ 3000 francs, soit la somme correspondant à la contre-valeur de dix chèques de 300 francs dont nous garantissons le paiement pour autant que les prescriptions formelles soient remplies ? »

Conformément à la pratique bancaire, les chèques sont dans la règle réservés aux titulaires de comptes courants. Le livret d'épargne de la Caisse Raiffeisen est, selon son règlement, un papier-valeur au sens des art. 965, 974 et suivants du Code des obligations.

L'article 965 CO précise : « Sont papiers-valeurs, tous les titres auxquels un droit est incorporé d'une manière telle qu'il soit impossible de le faire valoir ou de le transférer indépendamment du titre ».

Le règlement de nos carnets d'épargne comporte encore la clause suivante:

« La Caisse considère le porteur du carnet comme détenteur légitime ayant qualité pour opérer toute transaction. Elle se réserve néanmoins d'exiger du porteur justification de son droit de disposition, *mais n'est pas responsable de l'usage abusif de ce titre.* »

Et l'article 976 du CO ajoute :

« Le débiteur qui s'est réservé, sur le titre nominatif, la faculté de payer entre les mains de tout porteur est libéré par le paiement qu'il a fait de bonne foi au porteur, même s'il ne lui a pas réclamé la justification de sa qualité de créancier... »

En plus de cela, le règlement des dernières éditions contient un chapitre « touchant les relations financières avec d'autres Caisses Raiffeisen », où l'on trouve le passage suivant :

« Ce livret offre l'avantage à son titulaire de pouvoir opérer des retraits de fonds auprès des autres Caisses Raiffeisen affiliées à l'Union suisse, ainsi qu'auprès de la Banque centrale. »

Ce droit de « libre circulation » a été introduit à la demande de nombreuses Caisses qui tenaient à renforcer le pouvoir d'attraction de nos livrets d'épargne. Il est accordé aux clients des banques cantonales, par exemple.

Nous devons tenir compte non seulement des « avantages » du papier-valet, mais encore de ses inconvénients, ou même de ses dangers.

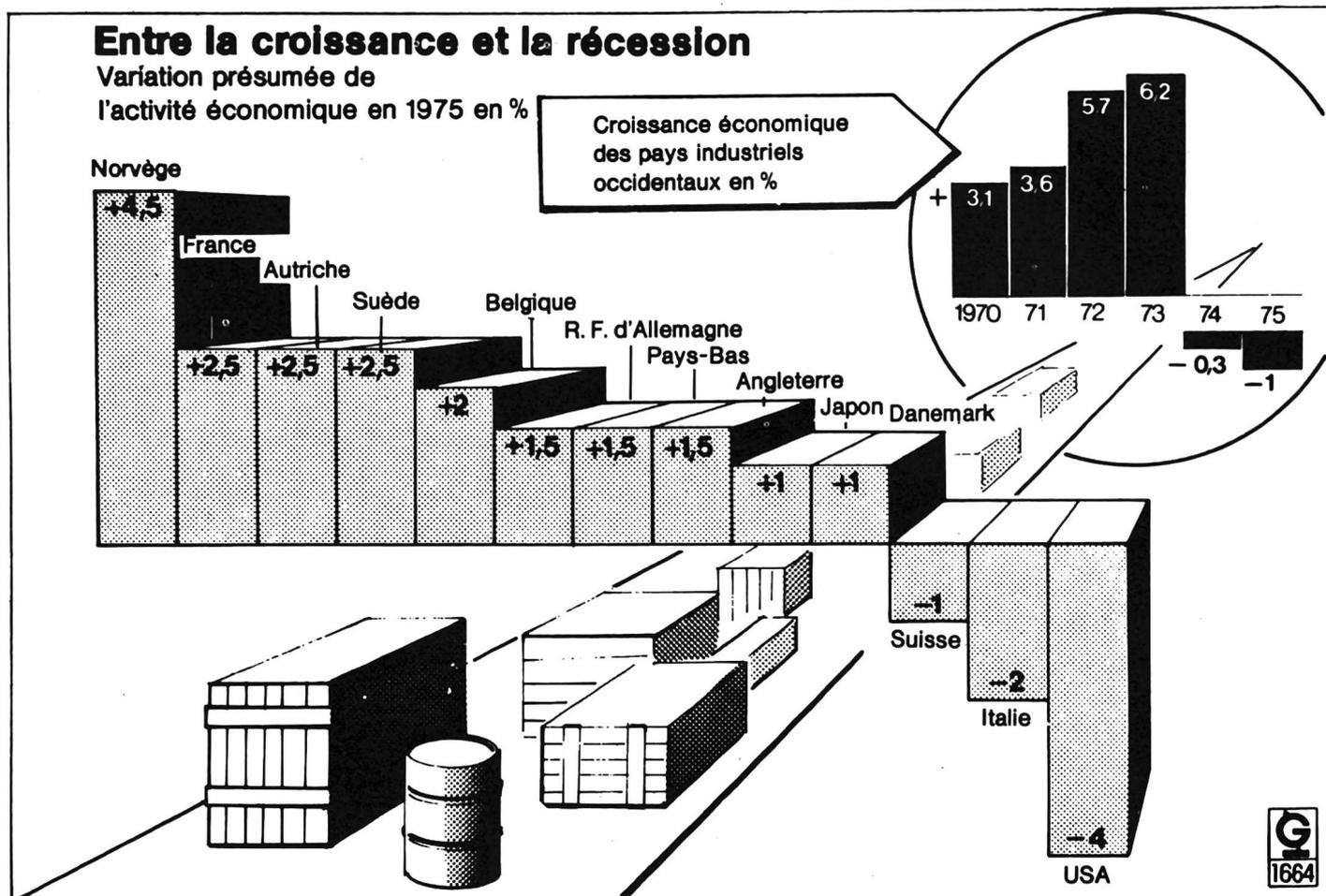
Un livret d'épargne qui n'est pas à jour peut réserver des surprises : prélèvement dans une autre Caisse, ou même dans une banque, d'un montant supérieur à l'avoir réel en compte, solde duquel n'a peut-être pas été déduit, *dans le carnet*, la contre-

valeur d'un ou de plusieurs chèques.

On invitera donc la clientèle à ne pas tirer de chèques qui doivent être portés au débit d'un carnet d'épargne.

Quant à la seconde question posée, nous y répondrons ainsi.

Un livret de chèques ne sera confié qu'à un client dont la moralité et la solvabilité sont reconnues. « Geler » une partie de son avoir en prévision d'une émission hypothétique de chèques, c'est aller un peu loin et un peu vite en besogne. Ce procédé n'est certainement pas l'expression d'une confiance illimitée. Il risquerait de priver le Swiss Cheque de son panache... et votre Caisse d'un bon et honnête client. Enfin, il faut veiller à ce que ces chèques ne donnent pas lieu à de véritables abus. Nous citerons, à ce propos, le passage suivant du rapport présenté par le président de la Fédération du Crédit



Entre la croissance et la récession

Hambourg (DaD) — L'époque des taux élevés de croissance est bien révolue. Pour la première fois depuis plus de 25 ans, l'ensemble des activités des nations industrielles occidentales a cessé de progresser : on enregistre au contraire un fléchissement de 0,3 % pour 1974. Cette année, la récession sera encore plus prononcée. Les USA, dont le rôle est déterminant pour la conjoncture mondiale, se trouvent en effet dans leur plus sérieuse crise de l'après-guerre. Des conjoncturistes de Hambourg (République fédérale d'Allemagne) estiment que le produit national brut des USA (en valeur réelle) sera cette année inférieur de 4 % à celui de 1974. Pour tous les pays-membres de l'OCDE on a donc un fléchissement moyen de 1 %. En Europe occidentale, les perspectives conjoncturelles sont toutefois meilleures, à l'exception de la Suisse et de l'Italie, comme on peut le voir sur notre diagramme. w1 (Flash sur l'Allemagne)

Mutuel d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté à l'assemblée générale d'avril 1974.

Malgré les moyens mis en œuvre, le volume du travail ne cesse d'augmenter dans une proportion anormale, par le seul fait de l'utilisation démesurée du carnet de chèques, et notamment l'émission de chèques de faibles montants. La ménagère utilise le chèque trop souvent pour de petits achats au magasin d'alimentation. Pour assurer le développement harmonieux des services de la Caisse, nous invitons instamment les intéressés à ne pas tirer de chèques inférieurs à 50 francs.

En 1973, la Fédération a enregistré, au centre mécanographique, 6 millions de chèques de moins de 50 francs. A 2 francs le traitement d'un chèque, cela représente 12 millions de francs de dépenses qui pourraient être évitées.

Espérons que la ménagère suisse fasse preuve de plus de discernement.

A. M. B. R.

Toujours cet article 10 des nouveaux statuts...

« Lors de notre dernière assemblée générale, le délai de remboursement de la part sociale donna lieu à une intéressante discussion. Nous aimerions connaître la réponse que vous donneriez dans les cas suivants :

- Doit-on s'en tenir au délai de 4 ans lorsqu'un sociétaire quitte le pays ?
- lorsqu'un membre est décédé ?
- lorsqu'un membre quitte la localité, peut-il transférer immédiatement sa part sociale à la Caisse de son nouveau lieu de domicile ?

Et nous aimerions avoir quelques précisions sur la phrase : « pour autant qu'une nouvelle part sociale n'ait pas été libérée entre-temps ? »

Le délai de quatre ans prévu à l'article 10 des statuts et imposé par la loi fédérale sur les banques est valable quel que soit le motif de la sortie : départ de la localité, décès etc. Il est également applicable au transfert d'une part sociale d'une Caisse à l'autre.

Toutefois, la Commission fédérale des banques a prévu un certain allègement : pour autant qu'une part sociale nouvellement libérée assure le maintien du solde du capital social, le remboursement peut être effectué avant l'écoulement de ce délai de 4 ans. Ou si vous voulez : pour autant que le remboursement d'une part n'entraîne pas,

en fin d'année, une diminution du capital social figurant au bilan, le paiement peut se faire avant cette échéance. Tant qu'il y a augmentation ou maintien de ce capital, la Commission fédérale des banques n'aura aucun motif d'intervenir. En revanche si, à l'occasion d'un bouclement, le capital social devait, par rapport à l'exercice précédent, accuser un fléchissement, elle ne manquerait pas de se renseigner sur la cause de ce recul et de s'enquérir de la date de la démission des membres dont la part a été remboursée en cours d'exercice, ceci afin de vérifier si le délai légal a bien été respecté.

A. M. P. G.

Publication d'une plaquette pour le 10^e anniversaire de la fondation d'une Caisse

« Nous pourrions, l'an prochain, célébrer le 10^e anniversaire de la fondation de notre Caisse. Les comités veulent absolument organiser une grande manifestation, avec repas, souvenirs, et même distribution d'une plaquette à tous les ménages de la commune. Je trouve tout cela un peu prématuré. Qu'en dites-vous ? »

Nous tenons d'abord à bien préciser : comme toutes ses sœurs de Suisse, votre Caisse Raiffeisen est autonome. En bon démocrate, vous vous rallierez à la décision prise par vos comités. Ceci ne vous empêche pas de défendre un autre point de vue, même en vous inspirant des remarques suivantes, faites à titre personnel.

Les grandes manifestations doivent être réservées pour les grands anniversaires. En ce qui concerne les étapes de dix, vingt ou trente ans d'activité, il suffit à notre avis de les souligner lors de l'assemblée générale ordinaire dans le rapport présidentiel. On peut ajouter un amuse-bouche à la verrée traditionnelle, mais sans éclat ni faste.

N'oublions pas que les temps sont durs (!) et que l'inflation galopante nous oblige tous à poser d'impopulaires mais inévitables revendications : les industriels et les commerçants rajustent leurs prix, les salariés exigent de substantielles allocations de renchérissement, les banques adaptent les taux débiteurs. Tous ces mouvements sont en sens unique... évidemment. La Caisse Raiffeisen qui tient à encourager l'épargne et l'épargnant se doit de donner l'exemple de la modestie, de la simplicité.

Il va toutefois sans dire que les grandes dates de son histoire seront marquées d'une pierre blanche, songeons d'abord au 25^e, puis, plus tard, au 50^e anniversaire. Un quart de siècle est encore un court laps de temps dans l'histoire d'une institution appelée à durer. Il suffit à peine à une association pour faire valoir pleinement son effort et son action créatrice.

Quelle que soit la décision qui sera prise par vos comités, nous estimons qu'il est encore trop tôt pour songer à la publication d'une plaquette. On peut en toute bonne foi être d'avis partagé à ce sujet. Nous assistons, comme délégué de l'Union suisse, à de nombreuses assemblées jubilaires. Souvent en quittant les lieux, nous jettons un coup d'œil mélancolique sur les brochures « jubilaires », biscornues, tachées, abandonnées sur les tables, entre les flaques de vin et les reliquats du banquet... On cherche ici ou là à tourner cette difficulté en envoyant les plaquettes aux membres ou à la population après la manifestation, pour ainsi dire en guise de souvenir... Ce qui, personnellement, ne parvient pas à nous convaincre absolument qu'un traitement préférentiel sera accordé à ces souvenirs touchés post festum. Car, notre époque n'est plus celle des grands lecteurs. L'impression de telles brochures est très coûteuse et il vaut la peine d'examiner deux fois le problème avant de prendre une décision.

Mais, en tout état de cause, la première plaquette devrait être réservée pour le 25^e anniversaire.

-pp-

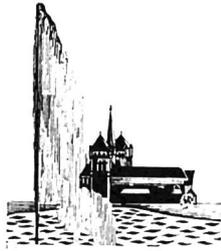
En quelques lignes...

(Les commentaires en italique sont de notre rédaction).

Pays-Bas : Il n'en reste plus que 100

Depuis 1960, le nombre des caisses d'épargne néerlandaises est tombé de 250 à 100. Dans l'espace de 15 années, la plupart des caisses d'épargne ont été touchées par des fusions qui ont mis en évidence la structure régionale des caisses. Fin 1974 les 100 caisses d'épargne géraient près de 12 milliards de Fl de dépôts. L'augmentation des dépôts par rapport à l'année précédente provenait pour 300 millions de surplus de dépôts et pour 600 millions des intérêts versés.

Autres pays, autres mœurs. En Suisse la structure régionale des Caisses Raiffeisen est mise en évidence par... la fondation d'une bonne demi-douzaine de coopératives par année. Notons au passage que les sept initiatives qui aboutirent en 1974 ne furent ni suggérées ni imposées « d'en haut », par exemple par l'Union suisse. Elles furent toutes prises par des citoyennes et des citoyens des nouvelles communes « raiffeisenistes » du pays.



Chez les raiffeisenistes genevois

USA : D'une pierre deux coups

A notre époque, cette situation n'est pas rare, commente le magazine « Time ». La Suburban Bank de Norristown, Pennsylvania, calcula un jour que 10 % de ses clients bénéficiant de prêts n'étaient pas en mesure d'en effectuer le remboursement. On ne fut pas autrement surpris de constater que 75 % des clients qui avaient des échéances de retard étaient au chômage. Le plus étonnant fut la façon dont la banque résolut le problème.

La directrice du service de prêts, Norren Lawless, rassembla un certain nombre d'offres d'emplois non qualifiés et appela ses « mauvais clients » par téléphone pour leur proposer du travail. Elle eut fort à faire pour être prise au sérieux : « Ils ont cru qu'on leur jouait un tour », dit-elle, « jamais auparavant une banque ne les avait aidés à se tirer d'un mauvais pas ».

Au cours des derniers mois, la banque a trouvé des emplois à plein temps ou à temps partiel à une trentaine de ses clients. Elle se forge ainsi une réputation qui peut s'avérer un jour très précieuse. Elle a constaté d'autre part que le nombre des paiements en suspens avait amorcé une réduction.

Géniale trouvaille, dont les Caisses Raiffeisen suisses peuvent toutefois se passer. Lors de l'octroi d'un prêt ou crédit, comité de direction et gérant vérifient chaque fois si les nouvelles charges seront « supportables » pour le débiteur... et pour son budget familial.

P.S. - Ces renseignements ont été puisés dans le bulletin de mars 1975 de l'Institut International des Caisses d'Epargne, à Genève, - ii -

-pp-

Proverbe grec

Il n'y a point de génie sans un grain de folie.

Aristote.

L'assemblée annuelle des délégués des Caisses Raiffeisen genevoises s'est déroulée dans la magnifique salle communale de Meinier, le vendredi 9 mai 1975, sous la présidence de M. Edgar Forestier (Chancy).

Quelque 130 invités et délégués de 34 Caisses fédérées, sur les 35 que compte la fédération, suivirent avec intérêt les délibérations prévues à l'ordre du jour, après avoir été salués par M. Roger Bourgeois, président de la section organisatrice de Meinier, fondée en 1926, lequel orateur, selon la tradition désormais établie, compléta ses souhaits de bienvenue par un historique captivant de la commune.

A la table des invités, on notait la présence de M. Delacuisine, chef du service de l'Agriculture, remplaçant le conseiller d'Etat G. Duboule, empêché, de MM. Schaub, directeur du registre du commerce, Schmid, conservateur du registre foncier, Paget, directeur de la Chambre d'agriculture, de Mme Lachat, présidente de l'Union des paysannes genevoises et de M. Roland Séchaud, de l'office fiduciaire de Saint-Gall.

Aux fins de compléter statutairement le bureau de l'assemblée, l'assistance approuva les nominations présidentielles à la fonction de scrutateurs de MM. Katzarkoff (Versoix), Chalut (Anières), Perriard (Collonge) et Thonney (Bernex).

Puis, M. Charrière, secrétaire du comité fédératif, donna lecture du procès-verbal relatant le déroulement de l'assemblée précédente d'Hermance.

Il appert du rapport présidentiel, que les Caisses Raiffeisen desservant pratiquement toutes les communes genevoises détiennent un bilan global de 129,5 millions de francs, affichant ainsi une augmentation de 7,6 millions par rapport à l'exercice précédent. A lui seul, le secteur de l'épargne révèle un accroissement de 4,7 millions de francs ou de 6,5 %, s'établissant ainsi à 77,2 millions de francs, alors que le compartiment des prêts hypothécaires

fait ressortir une créance globale de 70,6 millions de francs. Quant aux bénéfices réalisés, en régression de 3000 francs en chiffre rond, ils ont atteint la somme totale de 441 500 francs.

Sur le plan suisse, les 1164 Caisses affiliées à l'Union suisse publient un bilan global de 7,7 milliards de francs, notant un élargissement de 764 millions ou de 10,8 %.

Chargé de rapporter au nom des Caisses vérificatrices de Choulex et de Chancy sur l'examen des comptes du ménage interne de la Fédération, que venait de commenter le trésorier cantonal, M. Desbaillets (Satigny), M. Forestier, président de la Caisse de Chancy vit ses résolutions adoptées par l'assemblée.

Pour l'exercice en cours, la vérification des comptes incombera, selon la rotation établie, aux sections de Collex-Bossy et de Collonge-Bellerive.

Quant au mode de perception de la cotisation annuelle à la charge des Caisses affiliées, les délégués s'appuyant sur la proposition du caissier décidèrent le maintien du statu quo.

Porteur des vœux et félicitations de la direction centrale, M. Roland Séchaud, sous-directeur de l'office de révision de Saint-Gall, après s'être plu à relever l'heureuse évolution des Caisses genevoises et du mouvement tout entier, s'est étendu sur des questions d'organisation technique interne avant de s'attarder plus en détail sur la question des taux d'intérêt. Entretenant l'assistance attentive des incidences de la récession économique actuelle sur l'activité des Caisses Raiffeisen, le délégué de l'Union suisse exhorta les responsables des Caisses à maintenir une politique de sélection et de prudence dans l'octroi des prêts et crédits.

L'ordre du jour prévoyait également la réélection des membres du comité cantonal ayant accepté la reconduction de leur mandat. Furent ainsi confirmés pour une nouvelle période de 4 ans :

MM. Edgar Forestier qui conserve la présidence, Jean Charrière, Edmond Desbaillets, Louis Hutin et François Chalut. Pour remplacer MM. Marius Constantin, Louis Chillier, Joseph Rivollet et André Pallud, désireux de confier leurs fonctions à des forces plus jeunes, l'assemblée fit appel à MM. Richard Brun (Meinier), Robert Chaudet (Lancy), Maurice Chavaz (Veyrier) et Otto Knus (Genthod-Bellevue).

Un souvenir tangible fut remis aux membres sortants par le président cantonal, tandis que M. Séchaud, porte-parole de la direction centrale, ayant relevé les mérites de M. Marius Constantin, lui remet en métal précieux la contre-valeur de ses 50 ans de dévouement au service de la cause Raiffeisen.

Comme chaque année, l'ordre du jour prévoyait également la remise du portefeuille dédié aux membres des organes responsables ayant œuvré 25 années durant au sein d'un conseil ou comme gérant. C'est ainsi que défilèrent devant la tribune officielle, vivement acclamés, MM. André Monney et Alexandre Grosjean, tous deux de Trois Chêne, Matthieu Graverio, de Collex-Bossy, Ernest Strasser, de Cologny et Arthur Lavergnat, de Troinex.

La présentation par le délégué de Saint-Gall du projet de révision des statuts de l'Union, qui sera soumis à l'approbation du congrès de 1976, n'a donné lieu à aucune interpellation spéciale.

Après les propositions individuelles, les délégués ont écouté avec une attention soutenue le message de M. René Delacuisine, chef du Service de l'agriculture, remplaçant le conseiller d'Etat Gilbert Duboule, empêché en dernière minute, qui leur apporta les salutations et félicitations de l'Exécutif cantonal. Après quelques considérations d'ordre économique touchant plus spécialement l'agriculture de montagne en corrélation avec les crédits d'investissements dont il est le gérant, l'orateur acheva sa péroraison en adressant ses vœux de prospérité aux Caisses Raiffeisen genevoises auxquelles il souhaite d'aller au-devant d'un heureux exercice, exempt de perturbations.

Mirent ensuite un point final à la partie administrative les propos spirituels du maire de Meinier, M. Georges Girod, visiblement satisfait d'avoir pu recevoir les congressistes genevois dans

« sa » splendide salle communale, la pièce la plus précieuse de la commune, dans laquelle la population vit, se rappelle son passé, jouit du présent et prépare son avenir.

Après l'apéritif, un excellent repas servi par M. Genecand, aimablement

secondé par les épouses des dirigeants de la Caisse de Meinier, créa, jusque tard dans la soirée, une ambiance des plus sympathiques que les participants ne sont pas près d'oublier. Que les organisateurs en soient vivement remerciés.

Sd



Assemblée de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen

Samedi 10 mai 1975, la grande cohorte des Raiffeisenistes vaudois met le cap sur la « Terre sainte », cette florissante région de l'ouest vaudois. Les caisses de Commugny et de Mies-Tannay ont tout mis en œuvre pour recevoir les quelque 320 délégués des 83 Caisses sur les 85 que compte la Fédération. Celles de Bretonnières (excusée) et de Fey manquent à l'appel. Dans la salle communale de Commugny, décorée et fleurie avec goût, M. le président *Alfred Burdet* de Mathod souhaite la bienvenue aux congressistes et aux invités : M. le Conseiller d'Etat Edouard Debétaz, M. le Conseiller national Maurice Cossy, MM. les députés David Blanchoud, 1^{er} vice-président du Grand Conseil, et John Deblüe, MM. les délégués municipaux des communes touchées par les Caisses de la région, M. Roland Séchaud, sous-directeur de l'Union suisse à St-Gall, Mlle Anne Maillard, pasteur de la paroisse de Coppet-Commugny, M. Hubert Reymond, directeur de la Chambre vaudoise d'agriculture, MM. Albert Cavin et Alfred Monnet, anciens membres du comité cantonal ainsi que les représentants de la presse. Se sont fait excuser : M. le Conseiller d'Etat Ravussin, M. le Préfet du district et les directeurs des deux écoles d'agriculture. M. Thomann, syndic de Commugny, présente sa commune sous l'angle historique, économique et démographique. Au milieu d'une population cosmopolite qui a déferlé depuis Genève, les autochtones s'efforcent de conserver une agriculture prospère. Traditionnellement, l'Eglise est associée aux assemblées de la Fédéra-

tion. Il incombe, cette fois-ci, à Mlle Maillard, pasteur auxiliaire et de surcroît petite-fille d'un ancien président de la Fédération, feu M. Fritz Maillard, d'apporter le message évangélique. Vient ensuite la désignation des scrutateurs ; sont commis à cette fonction MM. Vuichard (La Sarraz), Fontannaz (Bettens) et Nicod (Echallens). La lecture par *M. Pache*, secrétaire, du procès-verbal de l'assemblée de La Tour-de-Peilz en 1974 n'appelle aucun commentaire ; elle est suivie de la présentation du rapport présidentiel. M. Burdet congratule les responsables des nouvelles fondations vaudoises : Corcelles-sur-Chavornay et Vuitebœuf en 1974 et tout récemment Chavannes-de-Bogis qui, unie à Bogis-Bossey, a commencé son activité le 1^{er} juin dernier. Il rappelle les anniversaires pour ¼ de siècle célébrés à Blonay, Noville, Provence et Baulmes ainsi que le jubilé du Sépey. La statistique des Caisses vaudoises révèle une augmentation dans tous les secteurs : + 11 % pour la somme des bilans qui passe à 281 millions ; + 16,28 % pour le chiffre d'affaires (total : 922 millions) ; + 12,85 % pour l'excédent d'exploitation (875 810 francs) ; + 9,8 % dans le secteur de l'épargne (182 millions) et 12,13 % dans celui des prêts hypothécaires (142 millions).

Cette progression témoigne de la confiance toujours grandissante dont jouit notre mouvement. Les comptes de la Fédération sont présentés par le trésorier M. Pache ; eu égard aux charges sans cesse grandissantes, leur état justifie une réadaptation des cotisations, inchangées depuis 1964 ; cette

constatation est confirmée par M. J.P. Vodoz, rapporteur de la commission de vérification, aussi la proposition du comité d'augmenter la redevance des Caisses recueille-t-elle l'unanimité; sur la base de 50 centimes par membre et 8 francs par 100 000 francs de bilan (maximum : 250 francs), les comptes de 1975 seront contrôlés en 1976 par les Caisses de Commugny et de Mies-Tannay.

Toujours attendu avec intérêt, l'exposé de M. Roland Séchaud a porté cette année sur l'évolution du mouvement Raiffeisen suisse dont le bilan général atteint 7,7 milliards, en progression de 764 millions; l'épargne, répartie sur 874 000 livrets, se monte à 4,5 milliards, quant à l'effectif des membres, il a passé le cap des 183 000 unités. En sa qualité de responsable du contrôle des Caisses, M. R. Séchaud lance un appel pour que l'Union détienne sans tarder les statuts et règlement d'administration de chaque Caisse, documents qui doivent être dûment signés en dernière page. Un appel est adressé aux gérants pour qu'ils transmettent aux destinataires les commentaires éventuels mentionnés au verso des coupons de chèques postaux. Enfin l'orateur insiste pour que l'on obtienne l'agrément de la Banque centrale avant d'octroyer un prêt, pour autant que la Caisse doive, à son tour, recourir au crédit de l'Union.

La question du renouvellement du comité est ensuite abordée. Deux membres renoncent à un nouveau mandat : M. Marcel Pache de Cully, secrétaire-caissier depuis 1964 et M. Fernand Favrat d'Epalinges, membre depuis 1965. Les 3 membres restants : MM. Alfred Burdet de Method, président, Louis Segessemann d'Eclépens, vice-président et Luc Luginbuhl de Mies sont confirmés par acclamation pour une nouvelle législature de 3 ans. Deux présentations sont faites pour combler les vides : M. Jacques Porchet, syndic de Mézières et gérant de la Caisse locale, M. Martin Mathys, municipal à Cugy et président de la Caisse du Mont-sur-Lausanne. Ces candidatures de valeur sont acclamées. M. le président adresse ses félicitations aux élus ainsi que ses regrets et remerciements aux anciens à qui il remet un souvenir tangible de reconnaissance. Reconnaissance également de la part de la Fédération envers les membres des

comités et gérants qui ont consacré un quart de siècle au service de leur Caisse. Ils sont 13 à recevoir, cette année, les félicitations et les vœux accompagnés du portefeuille-souvenir. Sont donc à l'honneur pour leur dévouement et leur fidélité :

MM. Marc-Henri Ravussin, Alfred-Jacques Cachemaille, Victor Dériaz et Roger Cuendet de la Caisse de Baulmes; Henri Burnet de Bière; Ulysse Besson de Chapelle-sur-Moudon; René Ducret de Corseaux; Georges-Louis Fonjallaz de Cully; Maurice Morel de Montricher; Roland Mercier de Penthérez; Eugène Perrin de Provence; Arnold Chuard de St-Légier et Roger Cosendai de Sassel.

Le projet des nouveaux statuts de l'Union suisse, élaboré par une commission d'experts, harmonisé avec la loi sur les banques, est soumis aux associations cantonales; il repassera devant la commission et devra être adopté lors du Congrès suisse de 1976; tel a été le préambule de la présentation de cette nouvelle charte par M. Roland Séchaud. Dans une analyse claire et concise de ces 35 articles, le distingué sous-directeur de l'Union en précise les caractéristiques, notamment la séparation de l'inspection qui devient un organe autonome, indépendant de l'administration centrale. Dans ses remerciements, M. Burdet montre l'incidence que peut avoir la possibilité figurant à l'article 19 : « créer ou supprimer des succursales »; la décentralisation devient maintenant du domaine du possible. Aux propositions individuelles, le président annonce que la Caisse de Rougemont se réjouirait de recevoir l'an prochain les délégués vaudois; comme bien l'on pense, chacun partage ces sentiments; il suggère aux Caisses de faire paraître une réclamation dans la Feuille des Avis officiels

lors de la présentation hebdomadaire de la commune vaudoise qui intéresse leur circonscription.

Le représentant du Gouvernement, M. le *Conseiller d'Etat Debétaz*, dit sa joie de se retrouver en milieu campagnard, au contact de gens qui savent encore donner leur temps et leur expérience sans esprit de lucre; il importe de conserver la sagesse et de ne point céder à la psychose de crise et au défaitisme. Il incombe à M. *Jean Uhlmann*, président de la Caisse de Commugny, d'apporter une heureuse conclusion à cette longue séance administrative. Aussi est-ce avec plaisir que les délégués font honneur à l'apéritif offert par la commune avant de se transporter à Coppet, via Versoix (!), car le passage à niveau de Coppet est là pour rappeler que la ligne droite n'est pas toujours le plus court chemin d'un point à un autre! Le repas, excellemment servi par les soins de M. Gottraux, prélude à une partie récréative de haute tenue, placée sous le majorat de M. *Vermot*, municipal à Commugny, au cours de laquelle se produisent la fanfare du cercle de Coppet (dir. M. Grivel), le Chœur mixte de Mies-Tannay et le Chœur d'hommes de Coppet (dir. M. Déléamont) ainsi que le groupe folklorique de danse de Commugny-Tannay animé par M. *Vermot*. Enfin M. *David Blanchoud*, président du Conseil communal de Coppet et futur premier magistrat du canton, met un point final à cette manifestation en évoquant le passé, les hôtes illustres du Château de Coppet : Mme de Staël et son père Jacques Necker, banquier de Louis XVI, cet homme « sans cœur et sans visage », heureusement loin de l'esprit dans lequel œuvrent avec succès les dirigeants de nos Caisses Raiffeisen.

P.



Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen

Participation record au cinquantième

Le président Albert Ackermann, ancien maire de Montsevelier, a dû ressentir une légitime émotion en ouvrant la 50^e assemblée ordinaire des délé-

gués de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen. Non seulement l'assistance était plus nombreuse que d'habitude — quelque 360 représentants de 72 sections sur 74 — mais les dissensions qui marquent actuellement

de manière très cruelle le Jura n'avaient aucune prise sur l'idéal que défend le mouvement : gens du Nord et gens du Sud étaient tous là, assis aux mêmes tables. Il ne pouvait y avoir meilleur présage pour célébrer dignement le cinquantenaire de l'association qui, en outre, par les résultats obtenus au cours de 1974, témoignait d'une vitalité encore inconnue.

C'est à Glovelier que, le 22 novembre 1925, avait été fondée la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen. Il était donc logique que ce soit au même lieu que se déroule la célébration de la manifestation du cinquantenaire. En accueillant les envoyés des institutions de tous les districts jurassiens, M. Albert Ackermann se devait de saluer plus particulièrement les invités : MM. Arnold Edelmann, directeur de l'Union suisse de St-Gall, Paul Puipe, secrétaire, Gabriel Gouvernon et Pierre-Alain Beuchat, réviseurs, Jacques Stadelmann, préfet de Delémont, Frédéric Savoye, président de l'ADIJ, Jean de Grootte, agronome, représentant de l'Ecole d'agriculture de Courtemelon, Géo Froidevaux, membre d'honneur, Boncourt, Emile Gigon, secrétaire fondateur, seul survivant du premier comité, Jacquod, Forestier, Burdet, Blanc, Oppliger, Jaun, délégués des Fédérations valaisanne, genevoise, vaudoise, fribourgeoise, neuchâteloise et bernoise, les autorités religieuses et civiles de Glovelier ainsi que M. Louis Bailat, président local du comité de direction et son équipe de collaborateurs, de même que la presse régionale au sein de laquelle figurait le conseiller national Jean Wilhelm.

Des chiffres éloquentes

Après les souhaits de bienvenue exprimés de manière bien sentie par M. Louis Bailat, au nom de la Caisse locale, M. Ackermann a présenté un rapport très fouillé. Météorologiquement fort variable, l'année 1974 a été aussi marquée, sur le marché financier, par des variations qui ont causé de gros soucis aux comités de direction.

La Fédération jurassienne a été heureuse de voir naître la Chambre d'agriculture du Jura à laquelle elle sera représentée par M. François Rossé, maire de Boncourt. Les prix habituellement attribués à des élèves

méritants de l'Ecole de Courtemelon ont récompensé M. Guy Meier, d'Undervelier et Mlles Catherine Stüssi, de Goumois, et Anne-Marie Brahier, de Fornet-Dessus.

Quatre Caisses ont fêté leur cinquantenaire ; le comité s'est chaque fois associé à elles, envoyant de ses membres successivement à Epauvillers, Coeuve, Corban et Courtételle. Prochainement, les Caisses de Develier et Courfaivre prendront possession de leurs nouveaux bureaux où leurs guichets côtoieront ceux de la poste. Il a été constaté avec satisfaction qu'une collaboration s'était instaurée en certains endroits sur le plan régional. C'est ainsi que les dirigeants des Caisses d'une même vallée se sont réunis pour réadapter les taux et que, dans le cadre d'un district, une étude a été faite en vue d'une avance de fonds à un établissement hospitalier.

Le comité, quant à lui, a tenu quatre séances, dont deux d'une journée entière. Il a notamment étudié un postulat demandant l'engagement d'un animateur pour l'ensemble des Caisses du Jura, mais la majorité des membres du comité a estimé que cette proposition était difficilement réalisable, car elle risquait de nuire à l'autonomie des Caisses tout en les chargeant financièrement. Le dossier a finalement été transmis à l'Union pour examen. Au cours de l'année passée, l'effectif des sociétaires jurassiens s'est accru de 322, atteignant 9215 membres. Celui des déposants a augmenté de 1080 pour s'élever à 35 450 possesseurs d'un montant de 192 millions. La somme des bilans se monte à 260,6 millions (+ 11,53 %). Le chiffre d'affaires, lui, marque un élargissement plus considérable encore puisqu'il a passé de 462 à 566,6 millions (+ 22,62 %). Les bénéficiaires, en revanche, sont demeurés très stationnaires, avec près de 800 000 francs ; cela est dû essentiellement au rétrécissement constant de la marge de gain. Quant aux réserves, elles dépassent désormais les 9 millions. M. Ackermann a naturellement terminé son exposé en remerciant vivement tous ceux qui œuvrent en faveur du développement de l'idéal raiffeiseniste, à quelque titre que ce soit. Il a cependant félicité de manière particulière le vice-président de la Fédération, M. Jules Mottet, d'Orvin, qui appartient au comité depuis un quart de siècle.

M. Arnold Edelmann, directeur de l'Union, a tenu ensuite à évoquer personnellement le cas des malversations commises par le gérant de la Caisse de Renan. La révision complémentaire qui a été opérée a fait apparaître un « trou » d'environ 300 000 francs. Le découvert qui pourrait subsister après réalisation des actifs de l'ancien caissier sera entièrement pris en charge par l'Union suisse, plus spécialement par son fonds de garantie de bonne gestion, de sorte qu'aucun sociétaire de Renan ni aucun client de cette institution ne subiront de dommages quelconques. Ce qui est arrivé, à n'en point douter, est un cas douloureux et regrettable, mais qui ne doit pas ébranler la confiance de la population.

M. Paul Puipe a ensuite évoqué la situation économique et financière actuelle. Dans un langage très clair, celui que la plupart des Raiffeisenistes jurassiens connaissent comme rédacteur du « *Messenger* », il a su tirer la leçon des principales décisions prises à l'échelon supérieur du pays. Il s'est particulièrement attardé sur trois problèmes financiers qui ont dominé le marché suisse l'an dernier : les taux d'intérêts, la limitation des crédits et la politique de prêts de la Banque centrale. Avec justesse, il a estimé que la pénalisation imposée aux nouveaux débiteurs était injuste. Enfin, il n'a pas manqué de souligner la reconnaissance qu'il doit au Jura, coin de Romandie avec lequel il est plus particulièrement en contact depuis nombre d'années.

M. Gilbert Giauque, de Prêles, a ensuite présenté les comptes de la Fédération qui, bouclant favorablement, augmentent la fortune de plus de 6000 francs. Les Caisses vérificatrices seront celles de Lajoux et de Damvant. La cotisation demeure inchangée, 4 francs par tranche de 50 000 francs de bilan.

M. Ackermann rend hommage à huit membres dirigeants décédés depuis l'année précédente. Il s'agit de MM. François Jobin, Asuel, Henri Haenni et Ferdinand Fleury, Courroux, Joseph Chevrolet, Lugnez, Joseph Bourgeois, Dampheux, Willy Lauber, Diesse, l'abbé André Monnerat, Montignez, et Charles Botteron-Rollier, Nods, défunts auxquels le président associe les épouses des anciens présidents de la Fédération, Léon Membrez et Sylvain Michel.

Hommage aux vétérans

Il est grand temps de récompenser les vétérans qui ont 25 ans d'activité au sein des comités ou comme caissiers. M. Paul Henzelin, de Coeuve, est le premier à recevoir un portefeuille, car il y a 50 ans qu'il gère la Caisse locale. Sont ensuite félicités MM. André Huguelit, Boncourt ; Oscar Eicher, Corban ; Albert Willemin, Courroux ; Charles Beucler, Damvant ; Lucien Scheurer, Develier ; l'abbé Antoine Cuenat, Léon Jecker et Arthur Gogniat, Lajoux ; Robert Bonvallat, Miécourt ; Georges Frésard, Montfaucon ; Louis Beuchat, Soulce ; Louis Friche, Vicques.

Commémoration

M. Ackermann prononce ensuite l'allocution officielle de célébration du cinquantenaire. Il dit toute sa reconnaissance aux dix Caisses fondatrices et rappelle les mérites des initiateurs du mouvement Raiffeisen dans le Jura, l'abbé Antoine Montavon et M. Léon Membrez, instituteur à Courtételle. Il souligne les difficultés initiales qu'il a fallu surmonter, dont la méfiance n'était pas la moindre. Il répète que l'argent doit être utile avant d'être rentable et redit les trois conditions qui doivent assurer le succès de toutes les institutions locales : la fidélité, le respect des statuts et l'appui constant de l'Union.

M. Géo Froidevaux, ancien réviseur, membre d'honneur de la Fédération, s'attache alors à retracer l'historique de l'association, pages vivantes que le « Messenger Raiffeisen » a déjà publiées et sur lesquelles nous ne reviendrons donc pas.

Il reste alors à M. Edelmann l'agréable devoir d'apporter les salutations, félicitations et vœux de l'Union, non sans évoquer la fructueuse activité de la Fédération et rappeler la valeur de mots tels qu'entraide, solidarité, services envers le prochain. Il a une attention toute spéciale pour M. Albert Ackermann à qui il remet une pièce d'or en témoignage de gratitude pour 25 ans de participation au comité de la Fédération jurassienne. Il achève son discours en affirmant que la solution d'avenir du mouvement Raiffeisen tient dans un seul slogan : unité dans la diversité.

De longues agapes

Après un apéritif offert par la commune de Glovelier, tous les participants se retrouvent sous les ordres d'un major de table toujours plein d'entrain et d'esprit, M. François Rossé, de Boncourt. Le banquet, qui ne dura pas moins de quatre tours d'horloge, fut entrecoupé à la fois par les productions de sociétés locales — fanfare, chœur mixte et pupillettes de Fémina-Sports — et par plusieurs discours, dont ceux de MM. Jean Humair, vice-maire de Glovelier, Jacques Stadelmann, préfet, et René Jacquod, de Bramois, s'exprimant au nom des Fédérations romandes donatrices d'une magnifique pendule neuchâteloise.

M. Gilbert Giauque, caissier, se plut pour sa part, à surprendre ses collè-

gues du comité en remettant un cadeau aux aînés. C'est ainsi que M. Géo Froidevaux, pour 41 ans de services multiples — il présida à la fondation de 26 Caisses — et MM. Ackermann et Mottet, président et vice-président, pour un quart de siècle de présence au sein du comité de la Fédération, reçurent une channe dédiée. Tous trois furent vivement applaudis par la salle, de même que M. Emile Gigon, de Porrentruy, qui eut aussi droit à un cadeau en tant que premier secrétaire (pendant seize ans) du comité jurassien.

La journée prit fin dans une chaude ambiance d'amitié et de retrouvailles, malgré une atmosphère extérieure qui ne cessa d'être déplorable, bien que l'on fût le 31 mai.

A. F.

Nouvelles des Caisses affiliées

Assemblée jubilaire



Jura

Coeuve

Notre Caisse a fêté, le samedi 12 avril, son 50^e anniversaire.

Après un office religieux célébré à la mémoire des membres fondateurs et défunts, 160 invités remplissaient la grande salle du Restaurant du Château admirablement décorée et pavoisée aux couleurs de l'Union des Caisses Raiffeisen, du Jura et de la localité. Les élèves de la classe moyenne, sous la direction de leur maître, M. Roger Wolfer, exécutèrent quelques chants de chez nous. Ces voix enfantines fraîches et touchantes allèrent au cœur de chacun, et notre président, M. Julien Choffat, se plut à citer le proverbe : « Dans la maison où l'on chante, vous pouvez y entrer, car les méchants n'ont pas de chanson ». Puis, ayant adressé ses souhaits de bienvenue à toutes et à tous, spécialement aux délégués de l'Union des Caisses Raiffeisen, de la Fédération jurassienne et aux représentants des Caisses voisines de Porrentruy, Alle, Vendlincourt et Courtemâche, il passe la parole au major de table, M. Roger Wolfer, instituteur, lequel salua l'assistance et souhaite que chacun profite de ces quelques heures de détente pour oublier ses soucis et vivre le présent.

Le premier mets servi, notre président, M. Julien Choffat, fait l'historique de notre village. Qui mieux que lui, propriétaire de l'ancienne résidence des Princes-Evêques, pou-

vait entretenir son auditoire sur l'histoire du village ? Coeuve, tirant son nom de sa situation dans une sorte de cuvette existant à l'époque romaine déjà, fut au Moyen-Age une importante Mairie d'Ajoie, qui a su garder son admirable cachet dans un bouquet de verdure.

Événement coïncidant avec les 50 années d'activité de notre caissier, M. Paul Henzelin-Ribeaud, celui-ci brossa l'historique très précis de la Caisse Raiffeisen. Le 7 avril 1924, sous l'initiative de feu l'Abbé Quenet, curé de la paroisse, et de l'Abbé Guéniat, ancien curé de Bure, 31 citoyens fondaient une Caisse rurale. Ce n'est qu'en 1925, soit après une année d'activité, qu'elle adhéra au mouvement Raiffeisen suisse.

Ont fonctionné comme président du comité de direction : Ribeaud Léon, ancien maire de 1924 à 1947 ; Chavanne Victor, de 1947 à 1966 ; Migy Louis, de 1966 à 1968, et Choffat Julien, dès 1968.

Au conseil de surveillance, président : Abbé L. Quenet, de 1924 à 1959 ; Abbé C. Theurillat, dès 1960.

Voici quelques données tirées des différents bilans :

	Sociétaires	Bilan fr.	Réserves fr.
1934 :	61	138 000.—	2 100.—
1944 :	78	358 000.—	8 500.—
1954 :	101	690 000.—	33 000.—
1964 :	101	1 528 000.—	71 000.—
1974 :	120	2 900 000.—	141 000.—

Le fonds de réserves n'a jamais été mis à contribution.

Cela étant, notre caissier fit part du transfert de sa fonction à son successeur, M.

Roger Wolfer, instituteur, en souhaitant que ce choix sera bien apprécié des sociétaires et de la clientèle pour la bonne continuité de cette œuvre et pour le bien matériel de notre population.

A son tour, M. l'Abbé Theurillat, président du conseil de surveillance, dit sa joie de constater le bel esprit de fraternité de toute l'assemblée. Il félicite chaleureusement les deux membres fondateurs encore présents : MM. Jules Ribeaud-Crelier et Paul Henzelin, caissier.

M. Henri Bodinoli, réviseur des Caisses Raiffeisen, représentant de l'Union, apporta les félicitations et les encouragements de cette dernière à notre institution. Il se plut à relever la bonne gérance pendant un demi-siècle, ainsi que les excellentes relations entretenues avec l'Union centrale. Il remit à notre président un cadre artistiquement

coloré composé d'un vitrail représentant les armoiries Raiffeisen.

M. Albert Ackermann, président de la Fédération jurassienne, décrivit quelques aspects de la situation actuelle. Il invita les jeunes à s'inscrire plus nombreux dans les Caisses Raiffeisen pour profiter des avantages qu'elles procurent à leurs membres. A l'occasion de ce jubilé, il fit cadeau à la jubilaire d'une magnifique pendule.

S'adressant à notre caissier, M. Julien Choffat, président, exprima toute la reconnaissance des comités et de tous les membres pour la féconde activité déployée au cours de ces 50 années de labeur. Il lui offrit une splendide pendule neuchâteloise qui, ajouta-t-il, lui fera passer de paisibles heures et une heureuse retraite. Visiblement ému, M. Paul Henzelin dit son sincère merci à la Caisse, et bien qu'en fon-

tion encore pendant quelques semaines, il prit officiellement congé de ses chers sociétaires, non pas sans un serrement de cœur.

M. Georges Cramatte, président de la Caisse de Porrentruy, se fit l'interprète des Caisses voisines pour remercier la Jubilaire. En termes choisis, il décrivit Coeuve, son site champêtre, avec ses campagnes fertiles, ses magnifiques forêts et ses habitants profondément attachés à leur terre.

M. Alfred Ribeaud, maire, apporta les félicitations de la commune ; il exprima également les remerciements de cette dernière à l'égard de notre Caisse locale.

Le repas terminé, fort bien préparé et servi par la famille Choffat et son personnel, la soirée s'est prolongée dans la joie et la gaieté jusqu'au petit matin.

P. H.

Les noces d'argent



Neuchâtel

Colombier-Bôle

C'est le samedi 17 mars, dans la salle des Drapeaux du Château de Colombier, que s'est déroulée la 25^e assemblée générale de notre Caisse, sous la présidence de M. Roger Hügli.

Une année qui commence bien et qui finit mal, c'est en ces termes que s'est exprimé M. Roger Hügli en présentant son rapport annuel, mettant en relief la situation actuelle. A côté de la hausse des taux, l'année 1974 a également été marquée par les restrictions de crédit.

M. Charles Cornu, gérant, cita quelques chiffres : Bénéfice net, fr. 1871.90 ; roulement, fr. 3 701 344.10, en augmentation de 1 741 025 francs sur l'exercice précédent, un bilan s'élevant à fr. 1 533 231.25. Trois nouveaux membres portent l'effectif à 76 sociétaires.

M. Claude Perrenoud, président du conseil de surveillance a dressé un rapport de vérification se fondant sur les constatations faites lors des contrôles annuels et recommanda de voter l'adoption de ces comptes et d'en décharger ainsi les organes responsables avec remerciements pour les services rendus.

Après la partie administrative, les sociétaires ont été conviés à un repas servi dans la salle des Chevaliers du Château afin de marquer le 25^e anniversaire de la Caisse de Colombier-Bôle. A cette occasion, M. Roger Hügli, président du comité de direction, a retracé le mouvement de la Caisse fondée le 23 février 1950. Il a eu des sentiments de reconnaissance vis-à-vis de ceux qui ont contribué à cet anniversaire. M. Eric Laurent a présenté l'historique de la Caisse en

apportant un commentaire fort apprécié de chacun. Il appartient ensuite à M. Fritz Grether, président du Conseil communal de Colombier, de s'exprimer au nom des autorités communales alors que M. René Nussbaum, conseiller communal à Bôle, faisait de même pour sa commune.

Deux brillants messages, l'un de M. Pierre Urfer, président de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen, et l'autre de M. E. Bodinoli, fondé de pouvoir à l'Union suisse de Saint-Gall, ont clôturé cette célébration du 25^e anniversaire de notre Caisse, fêtée dignement et simplement.

Assemblées ordinaires



Jura

Boécourt

Samedi soir, 22 mars 1975, 85 membres ont pris part à l'assemblée générale annuelle au Restaurant de l'Ours. Les débats ont été menés par M. Gaston Bourquard, président du comité de direction. Dans son rapport présidentiel, il fit un bref tour d'horizon économique et se réjouit de la marche de la Caisse.

M. Serge Frein, gérant, présenta et commenta les comptes. Nous en extrayons les postes principaux. L'effectif est de 135 membres : augmentation 3 unités. Bilan : fr. 3 289 635.70. Prêts hypothécaires : fr. 2 043 090.30, augmentation fr. 276 457.25. Prêts aux collectivités de droit public : fr. 574 447.95. Epargne : fr. 2 490 913.70, augmentation fr. 189 925.65. Obligations : 388 500 francs, augmentation 27 000 francs. Roulement : fr. 7 040 219.65. Bénéfice net : fr. 9115.90, versé aux réserves qui atteignent le montant de fr. 160 497.20.

M. Gottfried Blättler, président du conseil de surveillance, après avoir défini le rôle de notre Caisse Raiffeisen, se plaît à proposer à l'assemblée l'acceptation des comptes. En terminant son rapport, il remercie le dévoué gérant, son épouse, ainsi que les membres des deux comités.

Après le paiement de la part sociale, le président Gaston Bourquard leva cette assemblée qui fut suivie d'une collation servie par la famille Jobin.



Fribourg

Onnens

Il y a peu, les sociétaires de la Caisse Raiffeisen d'Onnens se sont réunis pour leur 45^e assemblée générale.

Ce fut d'abord l'occasion pour M. Justin Favre, le distingué président, de saluer aimablement la nombreuse assistance et en particulier 4 nouveaux membres. Il se plut à relever la participation toujours plus marquée du beau sexe. Puis, il présenta l'activité de la Caisse au cours de l'exercice écoulé dans un exposé extrêmement clair et assorti de réflexions fort pertinentes sur la situation économique et monétaire actuelle. Il releva en particulier le très faible écart existant présentement entre les taux créanciers et débiteurs, comme aussi les prescriptions draconiennes sur le plan du crédit imposées par la Banque nationale et le Conseil fédéral. Il fit un plaidoyer convaincant en faveur de l'accroissement de l'épargne, qui devrait être stimulée, d'une part par des dégrèvements sur le plan fiscal accordés par les pouvoirs publics, d'autre part par une prise de conscience de la population. Seule une politique de modération des dépenses personnelles amenant à une consommation raisonnable, peut encourager l'épargne et par là préserver notre économie et le pouvoir d'achat de notre monnaie.

Il appartient ensuite à M. Robert Hirt, gérant dévoué et compétent, de présenter les comptes 1974. Une fois encore, les so-

ciétaires purent se convaincre — si cela était encore nécessaire — des services irremplaçables que notre institution rend journellement à toute la communauté, que ce soit à l'échelon du citoyen ou à celui des communes ou de la paroisse.

La saine gestion de notre Caisse a permis, malgré des temps relativement difficiles pour tous les établissements bancaires, une nouvelle progression des sommes inscrites au bilan.

Après ces deux exposés, M. Michel Rosier, au nom du conseil de surveillance, eut l'agréable devoir de proposer à l'assemblée de donner décharge aux organes responsables. Il le fit en remerciant et en félicitant le comité de direction et le gérant pour leur gestion parfaite de notre institution. L'assemblée ne se fit donc pas prier et approuva à l'unanimité les rapports qui venaient de lui être soumis.

Le président put ensuite passer rapidement à la conclusion des débats. Il le fit en remerciant chaleureusement ses collaborateurs et tous les membres pour le magnifique esprit de solidarité que tous ont manifesté au cours de l'année 1974. Les sociétaires, en touchant les intérêts de leurs parts sociales, constatèrent avec plaisir que le taux avait été augmenté de 1%. C'est donc très joyeusement qu'ils se retrouvèrent tous pour la traditionnelle (et succulente) agape qui les vit fraterniser jusque tard dans la soirée.

Y. M.



Neuchâtel

Saint-Sulpice

Une centaine de personnes se trouvait réunie dans une salle décorée avec goût, pour prendre part à la 34^e assemblée annuelle.

M. Fernand Benoît, vice-président, ouvre l'assemblée et souhaite la bienvenue à tous et plus particulièrement au 27 nouveaux membres entrés en 1974. Il souhaite un prompt et complet rétablissement aux présidents du comité de direction et de surveillance, respectivement MM. Paul Clerc et Daniel Maire.

Dans son rapport, le vice-président brosse un intéressant tour d'horizon de la Caisse locale et de la situation générale touchant tous les secteurs économiques. Il adresse des remerciements à tous les collaborateurs.

Le gérant, M. Robert Martinet, commente les comptes de l'exercice écoulé. 1974 est l'année des records. A l'appui de ses déclarations, il a établi la statistique suivante :

	Situation		Augmentation
	fin 1973 fr.	fin 1974 fr.	
Epargne	1 308 000	1 815 000	38,8 %
Obligations	324 000	505 000	55,9 %
Bilan	1 720 000	2 470 000	43,5 %
Mouvement	5 913 000	9 406 000	59,3 %

En dépit de la malice des temps, les résultats obtenus durant cet exercice confirment que nous pouvons avoir confiance dans l'avenir de notre Caisse Raiffeisen.

M. Lucien Boéchat, vice-président du conseil de surveillance, rappelle aux membres et aux épargnants comment fonctionnent les organes de gestion et de contrôle.

Autofinancement, solidarité, conscience, collaboration, ce sont des termes qui sont revenus fréquemment dans les différents rapports qui sont également applaudis puis approuvés à l'unanimité.

M. Claude Charrière a quitté la localité. Sur proposition du comité, M. Jean-Pierre Mischler, de Fleurier, est nommé au conseil de surveillance.

Tout en savourant un substantiel repas servi par M. Leuenberger, les participants passent d'agréables instants sous le majorat de table de M. Lucien Boéchat et le trio Steffen charme les oreilles par ses morceaux d'accordéon. La soirée se prolonge dans une ambiance familière fort sympathique grâce aux productions musicales, histoires drôles et jeux. C'est le lendemain que chaque raiffeiseniste s'en retourne chez lui, satisfait d'avoir renforcé les liens qui unissent les habitants de nos villages à travers leurs institutions.



Vaud

Chapelle-sur-Moudon

Notre Caisse Raiffeisen a tenu son assemblée générale sous la présidence de M. Ch. Guignard, préfet du district de Moudon, citoyen du village, qui s'est plu à relever l'essor réjouissant pris par notre institution, dont le nombre des membres s'est accru de 10 durant les deux dernières années. L'assemblée a honoré la mémoire de trois membres décédés en 1974, puis elle a entendu les rapports de MM. Ch. Guignard et Jean Schärer, respectivement président du comité de direction et du conseil de surveillance.

M. René Besson, gérant, a commenté les opérations de caisse et souligné les augmentations enregistrées par plusieurs chapitres des comptes, qui se soldent par un bénéfice de 6957 francs, après un amortissement de 1000 francs sur le mobilier et le paiement d'un intérêt de 6% aux parts sociales.

Pour l'exercice sous revue, le chiffre d'affaires a été de 5 119 312 francs, somme appréciable étant donné le modeste effectif des sociétaires (58).

Le président a eu le regret d'annoncer la démission de M. René Besson, pour raison d'âge (73 ans), caissier depuis la fondation de notre Caisse, soit durant 43 ans. Il l'a vivement remercié de sa remarquable gestion. Son zèle et son travail ont toujours donné satisfaction. Avec MM. J.-Ch. Pache et E. Monachon, M. Besson reste l'un des

trois derniers survivants des organes constitués en 1932.

En fin de séance, le soussigné s'associant aux regrets, vœux et remerciements exprimés par le président au démissionnaire, s'est plu à rappeler l'énorme somme de travail qu'il a accomplie au cours de ces 43 ans d'activité. Sociétaires et clients ont toujours apprécié à leur juste valeur sa diligence, son empressement à rendre service, sa grande discrétion.

Le successeur de M. Besson sera nommé prochainement par les deux comités.

Etant donné le résultat très satisfaisant des derniers exercices, un repas, dont l'excellent menu n'était pas coutumier, a été servi à l'issue de l'assemblée à l'auberge de l'Etoile.

Les populations rurales de notre canton accordent toute leur confiance aux 85 Caisse Raiffeisen vaudoises, ces excellentes sociétés coopératives d'utilité publique qui procurent à leurs adhérents les crédits nécessaires à l'exploitation de leurs entreprises.

E. M.

Palézieux-Maracon

La Caisse de crédit mutuel de la paroisse de Palézieux-Maracon, fondée en 1907 sur l'initiative du regretté pasteur Auguste Mounoud, pionnier du raiffeisenisme en Suisse romande, a tenu sa 68^e assemblée générale le 11 avril, à l'auberge d'Ecoteaux, sous la présidence de M. Edouard Pilet, avec une participation record. En ouvrant la séance, après les traditionnels souhaits de bienvenue, le président a le chagrin de rappeler le décès, au cours de l'exercice, de deux membres dévoués, MM. Emile Buchmann et Fernand Visinand, à la mémoire desquels il est rendu hommage en quelques instants de silence. Il salua la présence de quelques membres vétérans, dont M. Ami Dovat, ancien membre du comité de direction, né en 1887.

Après cette introduction, M. Roger Boudry, secrétaire chevronné, fait revivre dans un procès-verbal clair et précis les diverses phases de l'assemblée de 1974, puis le président, dans un rapport condensé, d'une remarquable tenue, procède à un lucide tour d'horizon de la situation économique actuelle, caractérisée par l'inflation que chacun dénonce, mais attend la solution énergique qui en serait le remède... Magistral exposé suivi de celui du ponctuel et fidèle gérant que l'association a le privilège de posséder en la personne de M. Rémy Chollet, qui a succédé à M. Constant Serex, caissier pendant plus de 40 ans, que son état de santé a empêché d'être présent et à qui vont les meilleurs vœux de chacun. Il résulte de ce document que le chiffre d'affaires de l'année, avec plus de neuf millions, dépasse de plus d'un million celui de l'exercice précédent. Le taux de l'intérêt des prêts hypothécaires est resté en dessous de celui pratiqué par d'autres établissements et celui de l'épargne est avantageux pour nos clients. Les dépôts se montent à 2 521 000 francs. La réserve, à fin 1974, était de fr. 300 811.75. L'admission de 5 nouveaux membres porte l'effectif à 139. Lu par M. André Serex, syndic de Maraçon, président du conseil de surveillance, le rap-

port de cet organe, comme celui du président, rend hommage à l'activité du gérant, toujours disponible, avec une constante amabilité, pour rendre service. Il est très applaudi.

Aucune proposition individuelle n'étant formulée et aucune élection ou mutation n'intervenant cette année, les participants font honneur, dans une ambiance sympathique, à la copieuse collation traditionnelle.

Rougemont

Pour la trentième fois, la Caisse Raiffeisen de Rougemont, dont l'effectif est de 181 sociétaires, a tenu son assemblée générale ordinaire, samedi 12 avril 1975, à 13 h. 30, au Café du Cheval Blanc.

Sous la présidence du jeune et nouveau président du comité de direction, les opérations statutaires ont été rondement menées. Après avoir évoqué la mémoire des disparus au cours du dernier exercice et souhaité la bienvenue aux quelque 60 membres présents, M. Jean-Louis Oesch a le plaisir de saluer la présence de M. Arthur Breton, ancien président du comité de direction et

membre fondateur, ainsi que celle du syndic, M. René-David Saugy.

L'assemblée entend le rapport du président, M. Jean-Louis Oesch, avec un réel intérêt. De cet excellent exposé nous relevons que, malgré un ralentissement des affaires du côté artisanal, chacun a eu suffisamment de travail, grâce aux divers travaux de construction et de rénovation adjugés en 1973. Construction de la grande salle et rénovation du château incendié en février 1973, ont été les deux pourvoyeurs principaux de travail dans la commune. Du côté agricole, le long et précoce hiver n'a pas eu des conséquences trop fâcheuses, ceci grâce à l'action de solidarité des paysans de la plaine en faveur des agriculteurs de montagne. Ceux-ci ont été ravitaillés en foin de plaine à des prix de faveur. Le président met en garde chacun contre la politique de revendication et propose une politique de renonciation et d'économie, seule capable de donner confiance en l'avenir. M. Oesch, en mettant l'accent sur la marche prospère de la Caisse face à la conjoncture actuelle, remercie chacun pour son appui.

Cet exposé vivement applaudi est suivi

du rapport du gérant, M. Aloïs Bertholet, à qui revient l'honneur du développement réjouissant de l'institution locale, dont le roulement, en 1974, dépasse les 13 millions et demi, avec un bénéfice net de 25 222 francs entièrement versé au fonds de réserve qui se monte à 238 884 francs au 31 décembre 1974. Ces chiffres sont éloquentes ; ils démontrent mieux que des paroles le résultat encourageant du travail désintéressé des organes responsables.

Après avoir entendu le rapport du conseil de surveillance, présenté par M. Marius Yersin, président de cet organe, l'assemblée, à l'unanimité, admet les comptes sans réserve et donne décharge au comité de direction de son mandat avec de vifs remerciements.

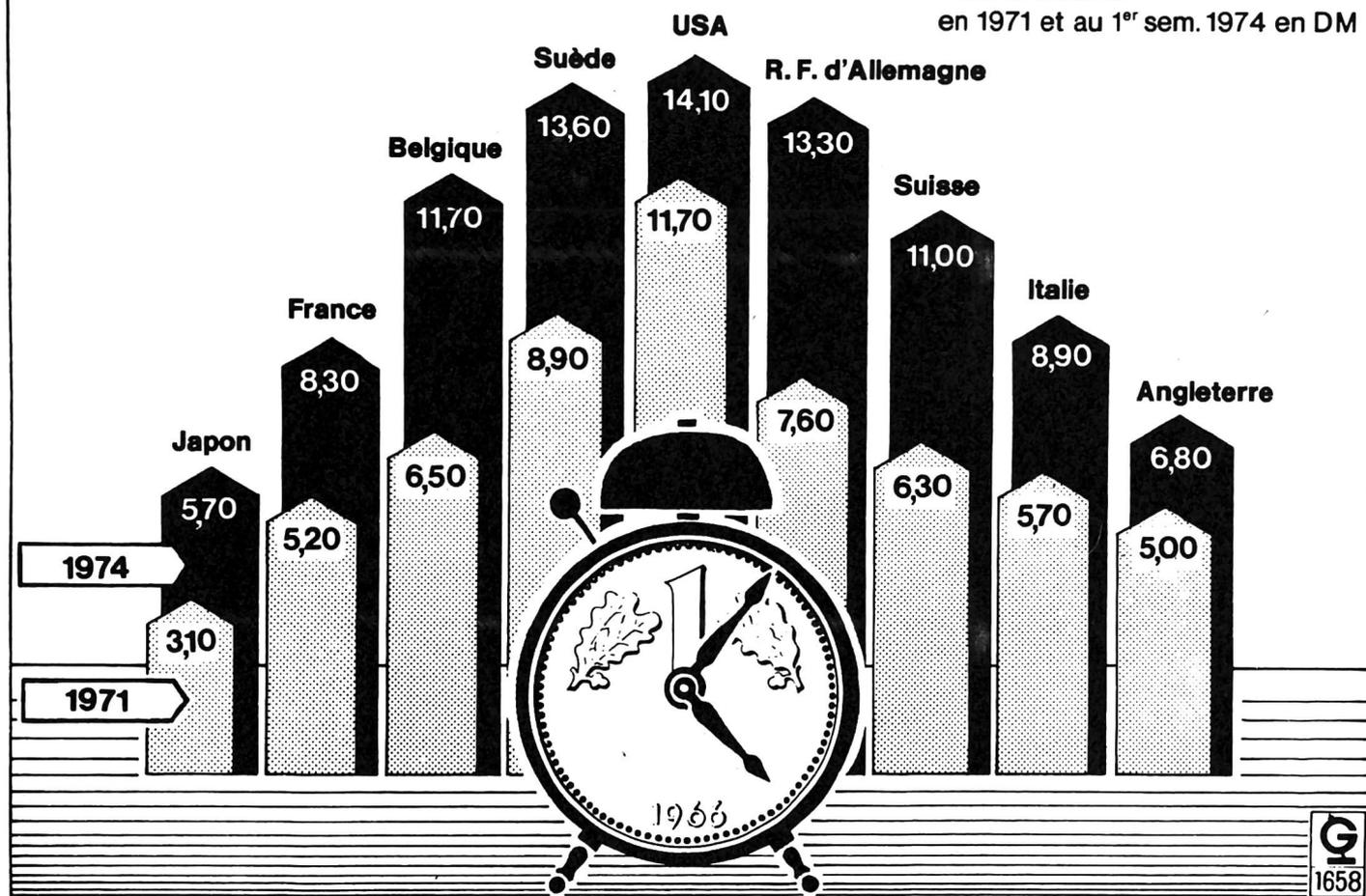
Après le paiement de l'intérêt de la part sociale, chacun est invité à déguster les rebibes de fromage des caves de l'Etivaz, arrosée du verre de l'amitié.

L'année prochaine, environ 320 délégués de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen seront reçus par celle de Rougemont à l'occasion de l'assemblée annuelle.

A. R.

La montée des coûts

Coût salarial de l'heure de travail dans l'industrie en 1971 et au 1^{er} sem. 1974 en DM



La montée irrésistible des coûts

Bonn (DaD) — La forte progression des salaires, l'accroissement relativement modéré de la productivité et la revalorisation du DM ont gratifié l'industrie de la République fédérale d'Allemagne d'une place de tête peu enviable : aux côtés du Japon, de la Belgique et de la Suisse, elle accuse la plus forte montée des coûts du travail parmi les nations industrielles occidentales. Comme il ressort d'une étude de l'Institut de l'économie allemande, le coût salarial de l'heure de travail s'est accru de 76 % depuis 1971 pour atteindre une moyenne de 13,30 DM en 1974. La compétitivité des produits allemands sur le marché mondial s'en trouve handicapée. Sur notre graphique les comparaisons ont été établies en tenant compte des fluctuations du cours des changes, de la montée du DM et de la chute du dollar.

hn (Flash sur l'Allemagne)